

CONSEIL COMMUNAL DE SAINT-CERGUE



Séance du 14 juin 2022

Présidence M. Pierre Martin, vice-président

Pour cette deuxième séance de l'année, le vice-président souhaite la cordiale bienvenue et salue :

Monsieur le syndic,
Mesdames et Messieurs les municipaux,
Mesdames et Messieurs les conseillers,
Monsieur Chollet notre boursier, Madame la représentante de la presse et le public présent.

Ce soir, malgré la présence de M. Jean-Michel Rey, c'est le vice-président qui présidera le conseil, afin de s'entraîner à cet exercice, ce qui avait été annoncé lors du conseil du mois de mars.

Pour commencer, nous allons procéder à l'assermentation de Mme Brigitte Bassin, qui prend la place de M. Guillaume Obez, qui nous a transmis sa lettre de démission.

Le vice-président invite Mme Brigitte Bassin à venir devant cette assemblée demande à l'ensemble des conseillers de bien vouloir se lever :

« Mme Bassin, je vais maintenant lire le serment et à la fin de ce dernier, je vous prierais de lever la main droite et de dire "Je le promets" ».

Serment :

"Vous promettez d'être fidèle à la constitution fédérale et à la constitution du canton de Vaud, de maintenir et de défendre la liberté et l'indépendance du pays.

Vous promettez d'exercer votre charge avec conscience, diligence et fidélité, de contribuer au maintien de l'ordre, de la sûreté et de la tranquillité publics, d'avoir, dans tout ce qui sera discuté, la juste et la vérité devant les yeux, de veiller à la conservation des biens communaux et de remplir avec intégrité et exactitude les diverses fonctions que la loi vous attribue ou pourra vous attribuer."

Mme Bassin : « oui, je le promets ». (applaudissements)

▪ **Appel**

La secrétaire lit la liste des membres du conseil qui se sont excusés :

Membres excusés : Birchler Rose
De Garrini Yves, qui représente St-Cergue ce soir à l'ACT
Deluz Catherine, qui représente St-Cergue ce soir à l'AISGE
Di Crollanza Carla
Dürr Jérôme
Graber Françoise
Jacquelin Nathalie
Odermatt Maryclaude
Troska Lauren

La secrétaire procède ensuite à l'appel nominal des membres du conseil régulièrement assermentés.

41 membres présents
9 membres excusés
0 membre non-excuse

▪ **Quorum**

Le nombre de conseillers élus assermentés étant de 50

Le nombre de conseillers nécessaires pour le quorum étant de 26

Le nombre de conseillers présents est de 41

Le nombre de conseillers participant au vote à main levée est de 40

Le quorum étant atteint, le vice-président déclare que le conseil peut valablement délibérer selon l'article 53 du RC.

Le président ne participe au vote que pour départager celui-ci, selon les articles 29 et 79 al.10 du RC

▪ **Ouverture de la séance**

Le vice-président déclare la séance ouverte à 19h06.

▪ **Approbation de l'ordre du jour**

Deux modifications sont annoncées. Au point 6. Il est inscrit « motion 01/2022 ». Il faut modifier en « interpellation 01/2022 ». Il en va de même au point 11. Il faut remplacer le terme motion par interpellation. Les sujets restent inchangés, et les nouveaux documents ont été distribués à chaque conseiller. Aucune autre demande de modification n'ayant été reçue, le vice-président ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, il clôt la discussion et passe à l'approbation de l'ordre du jour.

LE CONSEIL COMMUNAL DÉCIDE :

d'approuver l'ordre du jour, tel que modifié

LE CONSEIL COMMUNAL DECIDE

d'approuver l'ordre du jour :

Accepté à l'unanimité

par : 40 voix pour

• **Point n° 1 : Approbation du procès-verbal :**

Le bureau n'ayant pas reçu de demande de modification, il est passé au vote relatif à l'approbation du procès-verbal du Conseil communal du 29 mars 2022.

LE CONSEIL COMMUNAL DECIDE

d'approuver le procès-verbal du conseil communal du 29 mars 2022 :

accepté

par :

35 voix pour

0 voix contre

5 abstentions

Point n° 2 de l'ordre du jour

▪ **Communications du bureau, lecture de la correspondance (par le vice-président)**

➤ **Lecture de la correspondance**

Le vice-président procède à la lecture de la lettre de démission de M. Guillaume Obez, en raison de sa nomination au poste de chef du service technique de la commune.

Aucun autre courrier, ni communication pour le bureau. Le vice-président passe la parole à M. Paul Ménard.

▪ **Information de la Municipalité (sans discussion, ni vote)**

M. Ménard, syndic

M. Ménard salue l'assemblée.

Cybersécurité

La commune avait pris des mesures et elle est a été certifiée « Cybersafe ». Nous devons être une des seules du district de Nyon. Je profite de l'occasion pour remercier pour le grand travail fait dans ce but par MM. Gérald Chollet et Christian Briacca. Dans le cadre de cette certification, l'ensemble des infrastructures informatiques de la commune de St-Cergue sont cryptées, les ordinateurs le sont aussi. L'ensemble des employés de la commune auront une formation pour traiter les courriers électroniques qui sont la source principale des cyberattaques.

Le vice-président remercie M. Ménard et donne la parole à Mmes Valérie Legrand-Germanier et Carole Morina.

Mme Morina, municipale

Mme Valérie Legrand-Germanier

Mmes Morina et Legrand-Germanier salue l'assemblée.

Manifestations passées

- Le week-end de Pâques. Nous avons eu une animation avec la « Saint-Cerguaise » et les « Z'Amis de St-Cergue » qui ont caché 400 œufs. Cette manifestation a rencontré un grand succès et nous avons eu de la chance avec la météo.
- Nous avons eu le « Duel Intercommunal » avec la Suisse bouge, qui s'est déroulé durant tout le mois de mai et qui consistait à cumuler des minutes de mouvements physiques. Beaucoup d'associations ont participé et nous sommes arrivés au 17 rang de notre catégorie qui comptait 160 communes, et 45 activités gratuites.
- Le marché aux fleurs qui s'est déroulé les 20 et 21 mai qui a connu un grand succès avec également une météo favorable.
- Le marché du samedi qui a démarré au mois de mai et qui est présent tous les 15 jours et continuera sur toute la saison.
- La journée des associations qui s'est déroulée le 11 juin. Il y a eu moins de promotion active, ce qui a engendré très peu de fréquentation. Le message ayant moins bien passé, cela nous donne des pistes pour les prochaines éditions.

Manifestations à venir

- Le 18 juin : la « Rétro-moto Internationale ».
- Le 25 juin : la Fête des Enfants.
- Le 26 juin : le vide-greniers.

- Le 30 juin : la « Party Night », Fête des jeunes. Il s'agit d'un premier épisode d'un projet que nous avons de recréer un collectif pour les jeunes dans le village, afin de rassembler des jeunes qui parfois n'ont pas grand-chose à faire de leur journée, et font des déprédations dans le village. Nous souhaitons ainsi créer un noyau pour tous les jeunes qui pourront participer de plus en plus aux activités collectives et aux manifestations que nous présentons. Jusqu'ici, il n'y avait pas grand-chose pour les jeunes. Pour cette soirée nous avons ciblé les 12-15 ans. Il n'y aura pas de publicité car cette fête est organisée sur un listing personnalisé et sera sur invitation personnelle avec inscription obligatoire. Le tout sera bien cadré, afin que les parents puissent envoyer leur enfant dans ce cadre sécurisé et sécurisant, afin que tous puissent passer une bonne soirée.
- Les 2 juillet, 6 août et 20 août : le « ciné montagne ».
- Le 1^{er} août : la Fête Nationale.
- Du 7 août au 25 août : une exposition d'affiches anciennes au Vallon.
- Le 13 août : la Fête de la « Mi-Eté ».
- Les 26, 27 et 28 août : le Festival de Jazz de St-Cergue.
- Le 28 août : la course de la Barillette
- Le 24 septembre : la Désalpe.
- Les 7 et 8 octobre : du théâtre avec la troupe des « Entractés ».
- Les 8 et 9 octobre : la Raisinée.

Mme Valérie Legrand-Germanier, municipale

Une manifestation à laquelle personne ne participe aujourd'hui, puisque nous sommes tous ici, c'est celle du 14 juin : journée de l'égalité. J'ai une pensée pour cette cause-là : Egalité professionnelle, Egalité à la maison.

Mme Carole Morina, municipale

Plan énergie et climat cantonal (PECC)

Je vous informe que la Municipalité a validé au mois de mars notre implication dans le plan énergétique cantonal. A ce jour, nous avons finalisé notre plan carbone et avons envoyé au Canton notre demande de subvention. Nous sommes épaulés, dans nos démarches, par une entreprise externe qui nous accompagnera sur 4 ans pour mener au mieux cette transition écologique. A ce jour, nous travaillons déjà sur la pollution lumineuse. Nous sommes en lien direct avec la Romande Energie afin de diminuer, voire d'éteindre progressivement nos lampadaires durant quelques heures la nuit, comme le font déjà certaines communes avoisinantes, Genolier le fait depuis 4 ans ainsi que d'autres communes, et tout semble bien se passer.

Le vice-président remercie les intervenantes et passe la parole à M. Laurent Mathez.

M. Mathez, municipal

M. Mathez salue l'assemblée.

Parking de la Givrine

Les travaux vont commencer au mois de juillet pour la partie secondaire du parking, la partie temporaire où un mélange terre-pierres doit être mis en place et un ensemencement se fera cet été.

Dans le planning actuel, tout devrait jouer pour que l'on puisse ouvrir cet hiver. La seule chose qui pourrait ne pas jouer c'est que l'on ait un été trop sec et que l'enracinement des plantes sur la partie temporaire ne puisse pas se faire et nous aurions pour cet hiver des voitures qui s'enfonceraient. Mais nous allons tout mettre en œuvre pour éviter cela.

Route du Télésiège

En ce qui concerne les marquages qui ont été faits récemment : il y a longtemps que nous réfléchissons avec la Municipalité au sujet de cette route. Nous avons eu un grave accident il y a quelques années en raison d'une trop grande vitesse et nous avons régulièrement des habitants qui relèvent des vitesses inadaptées pour ce quartier.

La Municipalité avait, à l'époque, fait une démarche auprès du Canton qui nous avait conseillé de mettre un panneau « 50km/h », mais l'effet rendu n'a pas été celui que l'on attendait. Nous avons demandé à notre ingénieur conseil « Bovard et Fritché » de nous faire une proposition pour limiter la vitesse.

Cette route devra être refaite à moyen terme (5-6 ans) étant donné la dégradation du revêtement.

Ce que nous avons peint ces places de parc et le chemin piétonnier avec une peinture simple qui va nous permettre de tester ce qui a été mis en place. Malgré quelques petites corrections à certains endroits, le résultat est concluant : la vitesse a bien diminué et c'est ce que souhaitait la Municipalité sur cette route.

Le vice-président remercie M. Mathez et passe la parole à M. Dominique Gafner.

M. Gafner, municipal

M. Gafner salue l'assemblée.

J'ai deux informations de grande importance. L'une est très réjouissante et l'autre un peu moins. Je vais donc commencer par la très réjouissante.

Restaurant de la Givrine

Vous avez certainement entendu parler d'un projet à La Givrine d'un espace hôtelier, qui avance avec un travail considérable qui a été fait jusqu'à présent. Comme il y a passablement de nouvelles conseillères et conseillers, je vais vous faire un récapitulatif de ce qui s'est passé jusqu'à ce jour.

Lecture du texte préparé :

Le PPA de la Givrine, datant de 2008, est entré en vigueur le 12 mai 2009. Il fait actuellement l'objet d'un examen préalable auprès des services cantonaux de l'aménagement du territoire en vue d'une modification de son règlement.

Petit historique

Faisant suite au plan partiel d'affectation de la Dôle, datant de 2006, le PPA de La Givrine venait compléter dans le cadre de l'aménagement du territoire la base légale pour tout l'aménagement du secteur de la Dôle – La Givrine de notre Région.

A ce jour, ces 2 PPA ont permis la réalisation d'infrastructures très importantes pour notre Région et notre Commune.

C'est près de 20 millions de francs qui ont été investis par les collectivités publiques suisses et françaises pour pérenniser et renforcer les équipements sportifs et touristiques de tout ce secteur.

Comme principales réalisations, nous citerons :

- Modernisation des installations et réalisation du télésiège de la Dôle
- Aménagement des pistes sur le massif de la Dôle
- Bâtiment d'accueil et parking des Dappes
- Liaison des massifs des Tuffes et de la Dôle avec nouveau télésiège
- Equipement de sécurité passage à niveau de la Givrine
- Réalisation passage sous la route cantonale à la Givrine pour liaison piétonne et machine de damage ski de fond
- Correction route cantonale / route de France à la Givrine pour présélection de sécurité parking et passage à niveau
- Réalisation parking de la Givrine

A noter concernant cette dernière réalisation que la 2^{ème} étape de réalisation de ce parking, qui consiste à terminer la surface dite « verte » ainsi que la suppression de la bande de parking latérale pour la redonner au pâturage, s'effectuera cette année.

PPA Givrine

Dans le cadre de ce PPA, datant de 2009, comme évoqué ci-dessus, différents projets pourraient encore voir le jour.

Avec un pilotage de la Région, nous citerons :

- Un bâtiment d'accueil situé sur le site du parking de la Givrine
- Un bâtiment de type Gîte-maison de la Nature situé à proximité du départ des pistes de ski de fond direction Marchairuz

Ces deux projets font toujours part de réflexions de la Région pour leur financement et leur gouvernance.

Avec un pilotage privé, c'est ce qui concerne cette modification du PPA, on citera l'Hôtel restaurant de La Givrine.

Pourquoi une modification du PPA pour le restaurant de La Givrine ?

En 2008, lors de l'élaboration du PPA, la question du développement hôtelier du site s'était basée uniquement sur la vision de développement du propriétaire de l'époque, la famille Graber.

Cette vision était basée sur une faible augmentation du potentiel existant et fixait les surfaces habitables à 1800m² de plancher, permettant la réalisation d'un petit complexe hôtel restaurant d'environ 15 à 20 chambres.

Ce projet n'a pas été réalisé par la famille Graber.

A la vente de la parcelle, le nouveau propriétaire, la Fondation du Dr Fischer, a développé sur cette base un projet hôtelier et obtenu un permis de construire en 2016.

Malheureusement, depuis cette date et au vu de la taille critique de ce projet, la réalisation de cette infrastructure n'a pas vu le jour et aucun investisseur n'y a trouvé de l'intérêt.

Le permis de construire est aujourd'hui caduque !

Fin 2021, la société Naper Sàrl, proche du groupe Perrin Holding, a signé une vente à terme pour l'acquisition de cette parcelle.

Fort de ces constats d'échecs précédents, Naper Sàrl s'est associée au service d'une société spécialisée dans les conseils en entreprise pour Hôtel et complexe hôtelier.

L'objectif étant de cibler au plus juste le concept hôtelier à réaliser à la Givrine, permettant une exploitation économiquement viable pour un opérateur et un investisseur.

L'étude a immédiatement démontré que la capacité constructive n'est pas suffisante pour remplir ces critères. Le futur complexe hôtelier doit reposer sur la base de 4 piliers :

1. Hôtel 3 étoiles et demie
2. Restauration
3. Mice, banquets et séminaires
4. Wellness, SPA, sport

Basée sur une architecture « montagne », les surfaces de plancher habitable devraient avoisiner les 5000m², permettant ainsi la réalisation d'environ 60 chambres et dégager les espaces suffisants à la restauration et aux activités que je viens de citer.

Notre Région « Jura » comporte d'importantes saisons « creuses » et ce programme, accompagné d'un opérateur international expérimenté dans le tourisme montagne et dans d'organisation de séminaires entreprises et sportifs, devrait enfin permettre de pouvoir réaliser cet hôtel que notre Commune attend depuis des décennies.

En rapport au lourd investissement que j'ai cité précédemment, ce serait vraiment un juste retour des choses, ce projet ayant évidemment beaucoup de valeur ajoutée pour notre Commune.

Je précise que dans le cadre de ce complexe hôtelier, aucune participation financière ne nous est demandée.

La modification du PPA impacte uniquement quelques articles du règlement de la zone concernée par l'Hôtel, touchant à la volumétrie des bâtiments.

Il n'impacte pas les surfaces de terrain à disposition qui restent identiques par rapport au PPA 2008.

L'aménagement du territoire étant de la compétence des communes, c'est la commune de St-Cergue qui pilote les opérations auprès du Canton en collaboration avec le bureau Urbaplan à Lausanne, à qui le mandat a été confié, ayant déjà réalisé à l'époque les PPA de la Dôle et de La Givrine.

Dans le cadre de ce mandat, une participation des propriétaires a été demandée à raison de 70 %, soit une dépense à charge de la commune s'élevant à environ CHF 7500.- base facture finale d'environ 25'000.-.

Planning prévisionnel pour la suite de la procédure :

- | | |
|------------------------|--------------------------------------|
| • Juillet 2022 | Fin de l'examen préalable au Canton |
| • Août 2022 | Adaptation éventuelle du PPA |
| • Sept. - Octobre 2022 | Mise à l'enquête publique |
| • Décembre 2022 | Acceptation par le Conseil communal. |

Pour conclure, vous informer que le dossier a reçu un très bon accueil auprès des services cantonaux lors de sa justification en mai et a également obtenu le soutien de :

- Région de Nyon
- Nyon Région Tourisme
- La compagnie NStCM
- La société Télé-Dôle SA

Je reste évidemment à disposition de la commission d'urbanisme si elle le souhaite pour de plus amples informations et si besoin, à vos questions à la fin de ce conseil.

La deuxième information que je voulais vous partager.

Hausse des coûts de l'électricité

Comme vous le savez, cette situation est indépendante de notre volonté. Toutes les énergies augmentent passablement. Pour l'électricité, nous sommes dans une phase ascendante des prix qui devrait se stabiliser en 2023 et reprendre à la baisse en 2024.

Qu'est-ce qui est impacté pour nous, qui sommes de gros consommateurs : la station de pompage de Combe-Froide et le Vallon.

Nous avons besoin de la station pour notre alimentation en eau potable, qui est remontée de Trélex. En raison de l'augmentation de la population, nous pompons à pleine puissance pour faire remonter l'eau. Nous sommes à 50-60 bars en bas et arrivons à env. 500 méga watts en quelques heures. D'où la nécessité d'un contrat spécifique auprès des fournisseurs en électricité.

A fin 2021, notre fournisseur « La Romande Energie » nous a informé que notre contrat arrivait à échéance à fin décembre. Il faut savoir que nous avons l'obligation de passer un contrat avec un fournisseur en électricité. La Romande Energie a le monopole pour le transport, l'acheminement et les timbres fédéraux. Par contre, on peut trouver une autre société qui nous fournit l'électricité. La facture se trouve divisée en deux, une partie pour la « Romande Energie » et l'autre pour le fournisseur.

La 1^{ère} offre que nous avons reçue, prévoyait une augmentation de 500% sur le kWh. Si nous n'avons pas de contrat signé à l'échéance, le fournisseur peut faire n'importe quel prix. Nous avons aussitôt fait un appel d'offres à la concurrence, et ce sont les « Services industriels de Nyon » qui nous ont proposé un tarif assez compétitif, mais restant malgré tout largement en dessus des anciens prix, compte tenu du marché.

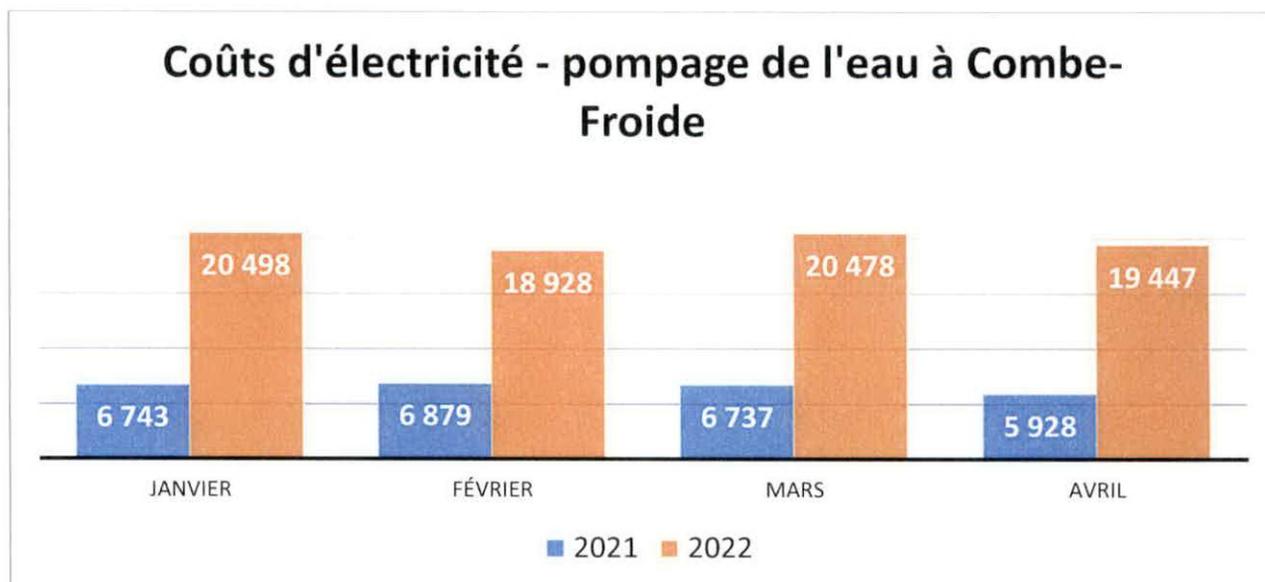
28.07.2022

La Romande Energie ayant le monopole du transport, il a fallu composer avec ces éléments, lesquels vont avoir une grande incidence et importance sur les charges 2022.

Après les 4 premiers mois de l'année, il y a un tableau conçu par M. Chollet, notre boursier, qui nous permet de comparer les conséquences financières enregistrées dans cette période. En bleu nous pouvons voir les coûts financiers de l'année dernière et en orange celles au tarif actuel.

Pour les 4 premiers mois de l'année, la hausse représente une augmentation de 302%, soit un surplus de CHF 53'000.-.

Le budget 2022, élaboré en août 2021 n'a pas pu tenir compte de ces nouvelles charges, puisque l'augmentation ne s'est faite qu'en fin d'année. Il faut donc s'attendre à un dépassement important du budget 2022. Ce dernier avait été basé sur la consommation de 2020. Avec une consommation similaire, le dépassement devrait s'élever à env. CHF 180'000.-



Les nouveaux contrats sont signés et comme déjà dit, la stabilisation devrait se faire en 2023, avec une baisse plus conséquente en 2024.

En conclusion, cette hausse est indépendante de notre volonté et est prévue dans les comptes 2022.

Il faudra également tenir compte de l'évolution des tarifs d'électricité dans l'élaboration des taxes sur l'eau, sur le prochain règlement, qui est en cours d'élaboration et qui devrait être présenté au conseil communal dans le deuxième semestre de cette année.

La deuxième conséquence c'est que cela va également fortement impacter sur le prix de l'eau potable et des eaux usées. Ce qui sera une autre information difficile d'ici la fin de l'année. Le règlement sur l'eau a été revu. M. Chollet a revu tous les chiffres d'investissements pour les infrastructures et autres. Il a fait les calculs de prix de revient, d'amortissements, etc. et tout a été mis dans la balance.

Le vice-président remercie M. Gafner et passe au point 3 de l'ordre du jour.

Point n° 3 de l'ordre du jour

Election du bureau du conseil communal pour la période du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023.

Le vice-président précise que l'ensemble des membres du bureau se représente à leurs fonctions respectives. Le poste de secrétaire n'est pas à repourvoir puisque la secrétaire est

nommée pour la durée de la législature. Toute personne souhaitant intégrer le bureau, peut s'annoncer au poste qui l'intéresse.

a. Election du président. Mise à part M. Rey, quelqu'un souhaite-t-il se présenter ?

Est élu tacitement pour une année par acclamation : M. Jean-Michel Rey.

M. Rey reprend la présidence pour l'élection du vice-président.

b. Election du vice-président. Mise à part M. Martin, quelqu'un souhaite-t-il se présenter ?

Est élu tacitement pour une année par acclamation : M. Pierre Martin.

c. Election de la vice-secrétaire. Mise à part Mme Jelk, quelqu'un souhaite-t-il se présenter ?

Est élue tacitement pour une année par acclamation : Mme Murielle Jelk.

d. Election de 2 scrutatrices. Mise à part Mmes Odermatt et Chatelain, quelqu'un souhaite-t-il se présenter ?

Sont élues tacitement pour une année par acclamation :

Mme Maryclaire Odermatt et Mme Lucette Chatelain.

e. Election de 2 scrutateurs/trices suppléants. Mise à part Mme Petermandl et M. Othenin-Girard, quelqu'un souhaite-t-il se présenter ?

Sont élus tacitement pour une année par acclamation :

Mme Colette Petermandl et M. Alexandre Othenin-Girard.

Le président remercie le conseil pour la confiance témoignée et passe au point 4 de l'ordre du jour.

Point n° 4 de l'ordre du jour

Election d'un membre à la commission ad hoc Tourisme et Loisirs.

Le vice-président rappelle que cette commission a pour but de se réunir pour tous les préavis concernant les loisirs et le tourisme au sein de la commune. Il ne s'agit pas d'une commission permanente, mais ses membres sont élus pour l'ensemble de la législature. Actuellement elle est composée de Mme Stéphanie Ponthus, MM. Yves de Garrini, Maël Deluz et Damien Nardin. Le président ouvre la discussion.

M. Mikaël Pesenti se présente. Il est élu par acclamation.

Point n° 5 de l'ordre du jour

Préavis no 03/2022 – comptes 2021 et son rapport de gestion.

Le vice-président donne la parole à M. Paul Ménard.

M. Ménard, syndic

J'ai le bonheur de présenter les comptes 2021, qui sont un millésime assez extraordinaire compte tenu de la situation. Les éléments-clés sont que les résultats de l'exercice au budget. Nous avons prévu un déficit de CHF 66'000.- et finalement on se retrouve avec un surplus

budgétaire de CHF 1'456'000.-, ce qui nous permet d'avoir une marge d'autofinancement qui couvre l'ensemble de nos investissements, ce qui est exceptionnel. Je remercie M. Chollet pour tout ce qu'il a fait.

Présentation et explications des différents graphiques présentés dans les comptes 2021.

Au cours de l'année 2021, nous avons investi de l'ordre de CHF 2,758 mios. Nous avons remboursé en amortissements d'investissements environ CHF 1 mio.

En ce qui concerne le point d'impôts (taux 66 %) était budgété à CHF 92'000 et il a rapporté CHF 106'000.-. La moyenne cantonale du taux d'impôts est de 67,2%.

Le nombre d'habitants continue de croître de près de 100 personnes, ce qui implique des incidences sur les infrastructures, dont les scolaires.

Si on compare les comptes depuis 2018, nous avons eu un léger déficit en 2018 de CHF 451'000.-. Il est difficile de prévoir les revenus fiscaux. En 2018, nous avons eu 3 contribuables qui avaient eu des retours d'impôts pour près de CHF 800'000.-, ce qui montre la nature aléatoire de la provenance de nos revenus, qui restent malgré tout stables.

Depuis ces 4 dernières années, mis à part 2018, la commune a toujours engrangé des surplus budgétaires.

Pour les comptes de fonctionnements épurés par nature, on retrouve cette marge d'autofinancement de CHF 1,89 mios et nous avons l'ensemble des charges et des revenus.

Le tableau le plus important de l'ensemble de la présentation (page 11 des comptes) est celui de présentation synthétique et schématique ce que nous avons en entrées/revenus et comment est calculé le financement des investissements. On voit à gauche les comptes d'investissements avec CHF 2,759 mios, pour lesquels nous avons reçu des recettes d'investissements (retour ECA par exemple), il nous reste les dépenses d'investissements nettes qui se montent à CHF 1,8 mios, que l'on reporte au centre. A droite, nous avons les comptes de fonctionnement avec les revenus de fonctionnement épurés qui se montent à CHF 14 mios, desquels nous déduisons les charges de fonctionnement épurées de CHF 12 mios et il nous reste la marge d'autofinancement de CHF 1,9 mios. Ce montant est reporté au centre. La différence nous donne un excédent de CHF 61'000.- pour l'année 2021 pour tous les investissements que la commune a eu à faire, nous n'avons pas eu besoin d'emprunter.

Le plafond d'endettement est défini en début de législature et depuis 2-3 ans notre dette diminue de manière sensible. Par rapport à 2020, nous sommes à CHF 500'000.- de moins de dettes. Il est important de bien contrôler la dette, afin de bien envisager nos investissements futurs. La commune est solidaire de l'ensemble des dettes des associations intercommunales et dont il faut tenir compte dans le plafond d'endettement.

Depuis quelques années, nous sommes dans une situation privilégiée et que l'on reste dans des budgets très prudents, ce qui nous permet de présenter ces comptes 2021 avec un résultat de CHF 1,4 mios.

Pour l'administration générale, nous contrôlons bien nos comptes, par contre au niveau des revenus de l'instruction publique, nous avons une hausse importante. Cette hausse est liée notamment à l'augmentation de la population. Il faut savoir que le coût de scolarisation en primaire d'un enfant est de CHF 6'800.- et de CHF 7200.- pour le secondaire.

La Covid a eu une incidence sur les charges, en raison notamment de l'achat de matériel et produits de désinfection.

La variation à la hausse sur le budget est due aux charges péréquatives. Ce sujet est en discussion à l'UCV (Union des Communes Vaudoises). La négociation de la péréquation se fait entre communes. Idéalement, il faudrait une clé de péréquation comme pratiquée au niveau fédéral, on pourrait espérer, comme au fédéral, que la confédération alimente le fonds de péréquation, ce qui n'est pas le cas pour l'instant dans le canton de Vaud. Nous verrons avec cette nouvelle législature et le nouveau conseil d'Etat.

Ce qu'il faut aussi considérer c'est que nous contrôlons 43 % de nos charges. Par rapport à des communes avec un faible taux d'imposition et une forte capacité contributive de leurs citoyens, il ne contrôle presque rien. Plus la commune est petite, moins elle a de marge de manœuvre.

Dans les revenus de fonctionnement il faudra être prudents et je pense que la CoGes l'a bien noté, nous avons une augmentation des revenus fiscaux de l'ordre de CHF 1,750 mios et des

ventes de DDP en hausse de CHF 329'000.-. Nous avons les taxes de raccordement pour l'épuration des eaux, et les retours de l'AISGE pour des montants perçus en trop pour 2020 pour un montant de CHF 94'000.-.

Pour les intérêts passifs, nous avons, lors de la présentation des comptes 2020 et du budget 2022, fait un réajustement pour que les intérêts tombent au 31 décembre. Nous sommes passés de CHF 74'000.- à CHF 31'000.-, avec un endettement de l'ordre CHF 8 mios.

J'ai parlé des revenus, des patentes et concessions, les revenus du patrimoine (DDP), la part aux recettes cantonales, c'est tout ce qui est participation à l'impôt sur les biens immobiliers, avec beaucoup de constructions. Cela fait l'essentiel de l'augmentation de nos revenus fiscaux.

Nous avons vendu des terrains pour un montant de CHF 730'000.- et les investissements nets s'élèvent à CHF 1'829'000.-. La marge d'autofinancement est de CHF 1'889'000.-, soit un dégagement de CHF 60'000.- de surplus budgétaire pour les investissements.

Au niveau de l'évolution des impôts, nous avons une croissance qui grimpe avec prudence en raison de l'augmentation de la population. En 2017, nous avons pour les personnes physiques à CHF 5'165'000 et en 2021 à CHF 5'229'000.-. La croissance est faible. Pour l'impôt sur la fortune, nous avons eu une augmentation substantielle. Par contre au niveau des gains immobiliers, nous sommes passés de CHF 187'000.- en 2017 à CHF 442'500.- en 2020. Ces éléments nous montrent qu'il faudra être prudents pour le futur car les impôts des personnes physiques n'augmentent pas beaucoup et que pour les gains immobiliers nous arrivons au bout de ce qui peut être construit, comme sur la parcelle des « Tencoyes ». Ce qui reste à construire se trouve dans les délimitations des 500 m autour de la gare et pour lesquels nous avons des autorisations. Nous avons mis des terrains en réserve il y a 2 ans.

L'augmentation des revenus des impôts n'aura pas lieu chaque année. Raison pour laquelle il faut rester prudents.

La capacité d'autofinancement sans les ventes des DDP est en amélioration.

Nous avons environ CHF 12 mios de dettes en 2019 et aujourd'hui nous sommes à CHF 8,5 mios, ce qui est encourageant. Depuis, compte tenu de la conjoncture économique, nous pouvons aller chercher de l'argent supplémentaire auprès des banques avec des taux négatifs. A terme, nous allons emprunter davantage (nous avons signé aujourd'hui avec PostFinance avec un intérêt négatif de moins 0.4%). Afin d'avoir moins de liquidités sur nos comptes et payer moins d'impôts. Par contre, il faut toujours pouvoir couvrir notre compte de réserves affectées, ce qui est une obligation légale.

L'évolution des péréquations totales avec revenus fiscaux, en 2018 l'ensemble de la péréquation de la facture sociale (nommée maintenant cohésion sociale), la réforme policière et la correction estimée était de 28 % et aujourd'hui nous sommes à 38 %. Donc pour chaque CHF 100.- de revenus que nous recevons, nous en redonnons CHF 38.- au Canton.

Si on regarde la décomposition des charges par nature, la participation à la cohésion sociale, à la péréquation, au groupement scolaire, etc. touche presque 50 % de notre budget.

J'ouvre une parenthèse, sans parler de l'interpellation. Aujourd'hui, il y a une révision sur la Loi sur les Communes et on se rend compte que la participation à des associations intercommunales sont de plus en plus lourdes pour les communes. On voit ce qu'il faudra faire à terme pour les écoles, on verra de ce qui doit être fait pour le traitement des eaux usées à Gland, nos infrastructures étant limitées par rapport à la croissance de la population. Comme vous le savez au niveau du traitement des eaux usées, il y a un préavis d'étude de près de CHF 8 mios pour la construction de la nouvelle station d'épuration qui devrait se monter à environ CHF 70 mios et qui concernera une partie du district.

J'invite les membres représentant dans les différents conseils intercommunaux et qui sont là pour défendre l'intérêt de ces associations à considérer le fait que chaque décision prise dans ces conseils, nous affecte.

Pour la décomposition des charges par nature, les autorités et personnel, il n'y a pas eu beaucoup de modifications, tout comme pour les biens, services et amortissements.

Pour la décomposition des revenus par nature, nous avons les impôts, les remboursements des collectivités publiques, les taxes et émoluments et les revenus du patrimoine (vente de DDP).

En conclusion, l'ensemble de nos indices d'évaluation définis par le canton sont au vert, sauf la marge d'autofinancement sur les revenus de fonctionnement épurés qui est à 17,6 % au lieu de 20%.

Nous sommes donc heureux de vous présenter des comptes qui sont bénéficiaires de l'ordre de CHF 1,4 mios. Comme expliqué, il faut rester prudent pour le futur. Les revenus fiscaux proviennent essentiellement de revenus fiscaux conjoncturels que nous n'aurons pas forcément chaque année.

La marge d'autofinancement est excellente et nous avons mis, en prévision de ce que nous devons payer, près de CHF 900'000.- en sachant que le Canton prend pour la péréquation, la participation à la cohésion sociale sur non pas les revenus de l'année passée, mais sur ceux d'il y a 2 ans.

Je vous invite à adopter ces comptes et reste à votre disposition pour toutes questions que vous pourriez avoir à me poser. Je remercie encore sincèrement notre boursier émérite qui fait non seulement de la comptabilité, mais également de la prévision comptable et du vrai financement qui nous permet de prévoir ce dont nous aurons besoin et ainsi négocier des emprunts à des conditions très favorables.

Le vice-président remercie M. Ménard pour sa présentation et passe la parole à Mme Karine Ringgenberg.

Mme Ringgenberg, commission de gestion

La CoGes s'est réunie entre fin avril et fin mai pour la présentation des comptes par la Municipalité et étudier le rapport de gestion des comptes 2021.

Les membres de la CoGes remercient les membres de la Municipalité, ainsi que M. Chollet, boursier, pour leur disponibilité et leur explications et compléments détaillés.

L'année 2021 est tout d'abord en nouvelle législature depuis juillet, mais également des réalisations marquantes, comme l'installation de la nouvelle chaudière du CAD au Vallon, la signalétique de la déchèterie qui a été repensée et refaite avec une information détaillée et envoyée à tous les ménages de la commune, mais également la mise en place d'une étude pour le pôle santé et les travaux préliminaires pour le maintien d'un cabinet médical dans notre commune. Les coûts de désinfection, tant au niveau du matériel que du travail restent importants en 2021, en raison des vagues successives de la Covid.

L'année 2021 est financièrement très bonne, cela résultant d'une part de l'augmentation régulière des recettes et d'autre part des impôts conjoncturels, qui ont été exceptionnellement hauts en 2021, et sur lesquels il ne faudrait pas compter, dans une telle ampleur, pour ces prochaines années, comme l'a expliqué M. Ménard.

La CoGes félicite la Municipalité et l'ensemble du personnel communal pour leur engagement et la bonne conduite des affaires.

Situation financière

Les comptes 2021 affichent un résultat positif de CHF 1'455'849.-. Le budget prévoyait un résultat négatif de CHF 66'557.-.

Le total des emprunts fin 2021 se montent à CHF 8'508'462.-.

Le montant des intérêts de la dette payé en 2021 s'élève à CHF 30'660.-.

Fin 2021, les disponibilités (poste 910 au bilan) se montent à CHF 5'013'153.-.

La marge d'autofinancement est en augmentation par rapport aux années précédentes et se monte à CHF 1'889'984.-, sans les ventes de DDP.

Tableaux de préavis

Comme dans le précédent rapport, un tableau récapitulatif des préavis 2021 est présenté, indiquant l'état des travaux lors de l'établissement du rapport.

Vœu 1 :

Charges indirectes liées aux investissements des associations intercommunales.

La participation de la commune à des associations intercommunales est importante pour la mutualisation de prestation. Cela implique des charges qui ne sont pas directement contrôlées par la commune.

Certaines associations intercommunales (AISGE, APEC, etc.) prennent des décisions sur les investissements ayant des coûts très importants.

La CoGes demande à ce qu'il soit tenu compte de ces coûts indirects dans le plan d'investissement de la commune.

Vœu 2 :

Le rôle de la Municipalité est de représenter la commune dans les relations officielles avec les tiers. Elle informe le public des décisions qu'elle a adoptées en séance selon les moyens qui lui paraissent le plus adéquat (site internet, journal communal, pilier public, séances d'information, etc.).

La Municipalité s'appuie pour cela sur les collaborateurs de la commune. Ceci permet à la Municipalité de concentrer ses efforts sur les travaux prévus dans le plan d'investissement et la réalisation des préavis votés par le conseil communal.

D'autre part, la CoGes encourage la Municipalité à valoriser la communication et l'échange avec la population sur des sujets qui touchent l'ensemble des habitantes et habitants de St-Cergue.

Pour conclure

La commission de gestion recommande au conseil communal :

- de donner décharge à la Municipalité pour sa gestion durant l'exercice 2021,
- d'adopter le compte de fonctionnement ainsi que le bilan au 31 décembre 2021 tels qu'ils lui sont présentés,
- de libérer du mandat qui lui a été confié pour le contrôle de l'exercice 2021.

Le vice-président remercie Mme Ringgenberg et précise que si des conseillers ont des questions au niveau du coût de l'école du Bix, ce sujet sera traité au point 6 de l'ordre du jour. Il ouvre la discussion chapitre par chapitre.

Administration générale : la parole n'est pas demandée.

Finances : la parole n'est pas demandée.

Domaines et bâtiments : Mme Muriel Archer Galibourg

Mme Archer Galibourg

Pour la rubrique 320.4309.00 : taxe compensatoire pour l'abattage. Je voudrais savoir où va l'argent qui est mis de côté pour les arbres abattus ?

M. Mathez, municipal

Ça va dans le pot commun pour les impôts pour la forêt.

M. Chollet, boursier

Ce fond va dans le compte au bilan 320 « Forêts », qui permet de rééquilibrer ce compte. Malheureusement, ce compte est toujours déficitaire actuellement compte tenu de la valeur du bois qui est relativement faible à la vente aujourd'hui. Si le garde forestier demande l'abattage d'arbres, nous allons demander cette taxe au travers du permis de construire, et la recette de cette taxe va partir sur le fond de réserve au bilan, et l'année d'après elle sera traitée pour pouvoir tenter d'équilibrer le service des forêts qui est déficitaire depuis de nombreuses années.

Mme Archer Galibourg

Votre réponse est claire, mais ce n'est pas la réponse que je voulais entendre. J'espérais que cet argent était mis de côté pour l'achat d'arbres pour le village. Merci

M. Chollet, boursier

C'est indirectement le cas, car si vous allez sur le compte des forêts, il y a aussi un compte pour les plantations et l'aménagement général. Mais pas spécifiquement pour le village, mais pour l'ensemble de la commune de St-Cergue. Pour exemple, quand nous avons construit le réservoir des « Cheseaux », il y a eu une grosse compensation qui a été exigée de la commune, puisque nous détruisions une partie de la forêt des Cheseaux-Dessus et nous avons ressemé à un autre endroit, sur des parcelles de la commune de St-Cergue. C'est aussi le but de cette compensation.

Travaux : la parole n'est pas demandée.

Instructions publiques et cultes : la parole n'est pas demandée.

Police : la parole n'est pas demandée.

Sécurité sociale : la parole n'est pas demandée.

Services industriels : la parole n'est pas demandée.

Le vice-président clos la discussion chapitre par chapitre et ouvre la discussion de portée générale sur les comptes. La parole n'étant pas demandée, il clôt la discussion et passe au vote.

Préavis no 03/2022 – comptes 2021 et son rapport de gestion.

- Vu le préavis de la Municipalité N° 03/2022
- Vu le rapport de la fiduciaire Audict SA du 11 avril 2022 concernant les comptes 2021
- Ouï le rapport de la commission de gestion
- Attendu que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

LE CONSEIL COMMUNAL DECIDE

d'approuver les comptes de l'exercice tels que présentés,

de donner décharge à la Municipalité et au boursier communal pour la gestion 2021,

de libérer la commission de gestion du mandat qui lui a été confié pour le contrôle de l'exercice 2021.

accepté à l'unanimité

par :

40 voix pour

Point n° 6 de l'ordre du jour

Interpellation no 01/2022 – Quel impact la construction du Bix aura-t-elle sur le plan d'investissements de la commune de St-Cergue ?

Le vice-président passe la parole à Mme Christiane Maillefer.

Mme Maillefer, signataire de l'interpellation

Suite à diverses discussions de pré-conseil, les signataires ont décidé de modifier leur motion en interpellation. Elle reste relativement similaire.

Une précision, les signataires ne remettent pas en question les besoins d'une école, ceci pour pas qu'il n'y ait de malentendu, car ce besoin est clairement en lien avec l'augmentation de la population, ainsi qu'avec les directives de la DGEO (Direction Générale de l'Enseignement Obligatoire).

Lecture par Mme Maillefer de l'interpellation dans son intégralité. (le document peut être obtenu sur demande auprès de la secrétaire).

Il faut comprendre que ce projet est traité par le conseil intercommunal de l'AISGE. C'est typiquement un budget qui n'est pas directement traité par la commune. Par contre, c'est un grand investissement qui impactera durablement, mais indirectement les finances de St-Cergue.

C'est la raison pour laquelle les signataires de cette interpellation ont un certain nombre de questions qui nous souhaitons poser à la Municipalité. Les réponses à ces questions permettront de faire un 1^{er} pas vers la quantification de l'impact de cette construction du Bix sur les finances de notre commune. Les questions sont les suivantes :

- Quelle est l'origine (commune de résidence) des élèves qui intégreront les 14 premières classes qui seront construites en phase 1 de la construction du Bix ?
- Quels seront les coûts en CHF (estimation en fonction des données actuellement disponibles) à la charge de la commune de St-Cergue pour la construction du Bix ces prochaines 50 années ?
- Quels seront les coûts (estimation en CHF) de fonctionnements et les coûts indirects de l'école du Bix à la charge de la commune de St-Cergue pour ces prochains 10 ans ?
- Comment la Municipalité intègre-t-elle ces coûts dans la planification financière de la commune ?
- La question que l'on retrouve dans l'intitulé et qui est peut-être la plus importante, En payant cet amortissement et les coûts du Bix : quels sont les impacts potentiels des coûts liés au Bix sur les investissements prévus à moyen et long terme par la commune de St-Cergue ?

Les signataires de cette interpellation, Mme Catherine Deluz, Mme Karine Ringgenberg, Mme Sabine Stünkel, M. Alexandre Othenin-Girard et moi-même vous proposons de transmettre ces questions à la Municipalité pour réponse.

Le vice-président rappelle qu'une interpellation est une question posée à la Municipalité. Cette dernière a la possibilité de répondre de suite ou au maximum lors du prochain conseil. Pour que la Municipalité réponde, il faut que l'interpellation soit soutenue par 5 membres de ce conseil, ce qui est le cas. Le président ouvre la discussion et passe la parole à M. James Alexander.

M. Alexander

Je crois que cette interpellation est très importante. J'ai oui-dire que ce projet du Bix, proposé en 2018, est déjà trop petit. Les coûts projetés à l'époque sont dépassés de par les années, mais vont être encore majorés en raison du fait que ce ne sont pas 14 classes qu'il faut construire, mais plus, en raison de l'augmentation de la population.

La parole n'étant plus demandée, le président soumet au vote l'interpellation en rappelant les questions qui seraient soumises à la Municipalité.

Une majorité des conseillers lèvent la main. Cette interpellation est donc soumise à la Municipalité, qui répondra au prochain conseil.

Point n° 7 de l'ordre du jour

Préavis no 04/2022 – demande de crédit de CHF 110'000.- TTC pour la réfection du chemin et du parking Jean-Jacques Rousseau.

Le vice-président passe la parole à M. Laurent Mathez qui ne souhaite pas la prendre. Il passe la parole à M. Odermatt, qui ne souhaite pas la prendre. Il passe la parole à M. Michel Gallay.

M. Gallay, commission d'urbanisme

Je vais essayer de vous expliquer pourquoi nous avons demandé un amendement. En analysant le taux de fréquentation de ce parking, il s'avère que ce sont durant les heures scolaires qu'il est le plus utilisé. A partir de ce moment, plus que la circulation qui nous est apparue très importante, c'est la sécurité pour les enfants.

Le préavis proposé nous paraissait relativement dangereux, vu que des voitures pouvaient passer à côté, l'ouverture des portières peu aisée, bref ça paraissait compliqué.

Nous avons donc imaginé que les voitures qui arrivent et descendent le long du ch. J.-J. Rousseau, plutôt que d'aller tout droit et de s'enfiler le long du chemin, passent dans la zone parking (on tourne dans le sens des aiguilles d'une montre). Ceci à l'avantage, du fait que les voitures arrivent toutes en même temps pour amener les enfants à l'école, d'utiliser cette zone comme « zone tampon ». *Explications sur le schéma projeté avec également la zone dépose-minute et mention d'un marquage au sol bien précis. La zone est suffisamment large pour ouvrir les portières sans risque de toucher d'autres voitures. Les enfants peuvent ensuite rejoindre le préau. Ceci évitera que d'autres véhicules se trouvent au même endroit. La CoUrb a imaginé la possibilité de mettre 4-5 places de parc supplémentaire. Ce qui serait un bien pour la commune.*

En ce qui concerne le croisement, on peut très bien imaginer d'avoir un stop à la descente, ce qui aurait l'avantage de faire une signalétique où, à partir de ce moment-là, nous serions dans une zone où il faut faire très attention, avec limitation de vitesse drastique de l'ordre de 10 km/h et en stipulant que nous sommes dans une zone scolaire. On pourrait autrement imaginer un « cédez le passage ».

M. Laurent Mathez, municipal

Merci M. Gallay pour cette présentation et merci aussi pour cet amendement qui nous a beaucoup fait travailler.

La Municipalité a réétudié ce sens de circulation proposé avec notre ingénieur M. Fritché et nous ne sommes pas favorable à cette proposition. Tout d'abord, dans un giratoire on tourne dans l'autre sens. Nous avons réfléchi et avons une proposition à vous faire :

On garderait le sens de circulation comme nous l'avons proposé. Effectivement, les parents amènent les enfants à l'école le matin, mais certains arrivent en retard, et ceux-ci ne feront jamais le tour. Ils pourront tout de suite s'arrêter sans attendre sur la dépose-minute et les enfants n'auront pas à traverser le parking.

Ce que nous proposons, de garder une place au centre et mettrions la dépose minute derrière, vers les places des instituteurs, qui arrivent avant la rentrée des classes.

Le vice-président remercie les intervenants et propose à la commission d'urbanisme de présenter son 2^e amendement. Il passe la parole à Mme Muriel Archer Galibourg.

Mme Archer Galibourg, commission d'urbanisme

Vous ne serez pas très étonnés, surtout si vous étiez conseiller communal lors de la dernière législature, que nous ayons demandé de planter des arbres.

Il y a un an, j'avais déposé un postulat demandant plus de verdure dans le village, et lorsque nous avons vu ce préavis, et en particulier avec le goudronnage, je me suis dit que c'était le moment d'ajouter de la verdure.

Si vous n'avez pas pu prendre le temps de consulter notre rapport, je vous invite à regarder les photos (p. 3) qui montrent l'importance des arbres dans les rues. Le climat est quelque chose qui intéresse beaucoup et surtout lorsque nous avons des canicules, comme annoncé pour cette semaine. Ces images se trouvent sur internet et montrent les différences de température de surface avec ou sans arbre dans une ville. Les arbres donnent également une bonne image esthétique.

Puisqu'il y aura certainement des travaux, nous avons trouvé logique de présenter et proposer à la commune de profiter des travaux pour planter des arbres.

Explications sur le schéma projeté avec l'emplacement des arbres proposé pour la plantation de 7 arbres autour du parking et dans le préau de l'école.

Les enfants ne peuvent pas aller au parc profiter des grands arbres qui donnent de l'ombre sur le goudron de la cour, mais doivent rester dans la cour, raison pour laquelle nous avons proposé la plantation de 4 arbres répartis à différents endroits autour de l'école.

Nous proposons également de planter 3 arbres sur le parking.

Voilà l'explication de ce 2^{ème} amendement et j'espère que vous le soutiendrez, pour commencer à mettre plus de verdure dans le village.

M. Mathez, municipal

Le chemin et le parking J.-J. Rousseau sont bien connus à la Municipalité en raison de tous les travaux de rénovation des conduites d'eaux usées faites sous ce chemin. Ces conduites passent notamment sous les arbres proposés devant l'école et nous craignons que les racines des arbres endommagent nos canalisations. Les deux arbres proposés en haut, côté droite, pourquoi pas, puisqu'ils ne dérangent pas non plus pour le déneigement, mais peut-être que les habitants de l'immeuble seront moins favorables.

Certains arbres pourraient être mis dans des pots et être déplacés en hiver pour le déneigement. Nous avons plusieurs tuyaux qui passent dessous, ce qui représente un certain risque. Nous avons la moyenne tension, le courant électrique, la fibre optique, le téléphone, les eaux usées, les eaux claires, les eaux sous pression, etc. mais cette route est blindée.

Pour les arbres sur le parking, celui qui est isolé nous convient et les deux se trouvant vers le mur de soutènement qui va au parking souterrain ne nous convient que très moyennement. En effet, nous ne trouvons pas judicieux de les mettre dans cette pente-là. On pourrait les proposer ailleurs.

Il ne faut pas oublier que la plantation de ces arbres a un coût qui n'a pas été prévu dans le préavis. Nous avons discuté avec notre géomètre, et il faudrait compter entre CHF 3'000.- et 3'500.- supplémentaires par arbre, avec les travaux de creuse, l'achat des arbres, la livraison et la plantation.

M. Pierre-André Scheidegger, commission d'urbanisme

Je me suis renseigné auprès de la pépinière de Genolier, les arbres choisis sont prévus pour les milieux urbains, ce qui implique canalisations, câbles électriques, etc. La pépinière n'est pas pour les arbres en pots, même s'ils sont enterrés pour éviter que les racines ne se dispersent. Je ne pense pas qu'il y ait un risque de problème avec les canalisations.

Pour les 2 arbres en contrebas du plan, comme ils sont dessinés, il y a largement la place. Le mur de soutènement du garage est largement plus bas, et il ne devrait pas y avoir de problème avec les racines.

Et en ce qui concerne le prix, on est plus de l'ordre de CHF 2'000.- en fonction des essences. Et pour les arbres nous serions entre CHF 12'000.- et CHF 14'000.- selon la grandeur de l'arbre et l'essence.

M. Mathez, municipal

C'est un ordre de prix très estimatif, mais pour acheter plusieurs arbres, nous pourrions obtenir un prix de gros. Mais ce que je veux dire, c'est que si nous votons le préavis tel que présenté, il faudra combiner une augmentation de budget d'environ CHF 15'000.- pour la mise en place de ces arbres, qui pour nous ne pose pas un problème en soi.

Le vice-président rappelle que du fait de ces 2 amendements, il va falloir faire des votations supplémentaires. Il ouvrira la discussion sur l'amendement 1, puis il sera procédé au vote de celui-ci. Puis l'amendement 2 avec son vote et ensuite, nous voterons sur le préavis.

Il ouvre la discussion sur l'amendement no 1 : « La circulation dans le parking J.-J. Rousseau est inversée et la zone « dépose-minute » est modifiée selon le nouveau plan joint en annexe 1. Il y aura des places de parages en créneaux pour limiter l'espace afin qu'une seule voiture puisse passer à la fois ». Il passe la parole à M. Reto Lampert.

M. Lampert

Je suis allé sur place encore aujourd'hui pour vérifier cet endroit, et j'ai presque une 3^e proposition. Voici mes remarques :

- Ce qui m'intéresserait de savoir dans la présentation. Il ne figure pas une sorte de sondage qui dirait combien de véhicules sont concernés par ce « dépose-minute », en sachant que parfois il s'agit plutôt de « dépose-seconde ». Le but étant de faire descendre les élèves de la voiture et non pas le conducteur.
- Il manque, selon moi, un indice et un encouragement à une mobilité de tous nos élèves ici dans la commune. Allons-nous continuer à cumuler ces « dépose-minute » avec pleins de voitures qui arrivent devant l'école, carrément devant les bâtiments scolaires ? ça me semble un grand luxe.
- La taille de ce « dépose-minute ». Je félicite le réaménagement de ce quartier, c'est super d'avoir pensé à un trottoir. Personnellement je me suis dit qu'on pourrait imaginer de faire un « dépose-minute », pourquoi pas en abolissant 3-4 places de parc, ce qui va choquer certain parce que l'on a besoin de places. Néanmoins, il s'agit d'un endroit fréquenté et si je pense que les gens qui viennent déposer les enfants pourraient le faire sur la gauche et si l'on continue le chemin vers le Vallon, en maintenant le sens de circulation comme l'a proposé la Municipalité, en supprimant quelques places dans le virage, les enfants sortiront dans un endroit sécurisé.

Imaginez la solution où le « dépose-minute » est en face des voitures des enseignants, je ne crois pas que les enfants feront le tour des voitures, mais qu'ils s'enfileront avec leur sac d'école entre les voitures des enseignants.

Voilà mes réflexions.

M. Mathez, municipal

Vous parlez de passer au niveau des voitures des enseignants, mais ce parking est clôturé. Les enfants sont obligés de passer sur la droite ou la gauche pour rejoindre la cour.

L'intérêt d'avoir la zone « dépose-minute » du côté du parking des enseignants est que les enfants n'aient plus de route à traverser.

M. Piguet

J'ai deux remarques concernant les amendements. Tout d'abord il manque l'impact financier, qui a été maintenant évoqué.

Sur le 1^{er} amendement, j'aurais voulu proposer que le Ch. J.-J. Rousseau et le parking soit classé « zone de rencontre », ce qui me paraît plus naturel au vu l'utilisation qui en sera faite, ce qui est le bon moment pour mettre au budget peu de peinture pour signaler cette zone de rencontre. Merci

M. Mathez, municipal

Effectivement, il est prévu au budget CHF 5'000 pour les divers imprévus, comme pour la mise en place de panneau, mais je reste dubitatif sur le marquage au sol. Ce parking est aussi utilisé l'hiver, et le marquage au sol ne peut être garanti s'il y a de la neige. Par contre la mise en place d'un panneau « attention école » , ce qui sensibilisera certainement. Le panneau zone de rencontre qui est le panneau bleu avec des enfants qui jouent et d'autres dessins dessus. C'est un panneau qui est posé à l'arrière d'une gare, comme à Gland, et je ne sais pas si on peut le poser dans l'école. On va essayer. Ça ne nous coûtera pas plus cher et ces deux panneaux pourraient apporter quelque chose de sécuritaire. Je pense que ce serait une bonne chose et que c'est une bonne idée.

M. Hautier

J'avais la même interrogation que M. Lampert, c'est qu'effectivement et ce qui m'a un peu choqué, c'est que nous avons un « dépose-minute » les enfants vont traverser entre des voitures et des barrières (qu'ils vont essayer de sauter par-dessus).

Ce qui m'a surpris c'est pourquoi on a pas fait une dépose d'enfants directement vers le préau et de ce fait que l'on déplace les places de parc des enseignants. Les enfants n'auraient plus besoin de passer vers des voitures.

Autre réflexion, a-t-on aussi réfléchi dans cette « dépose-minute » à intégrer l'école du Vallon ? L'école J.-J. Rousseau étant appelée à disparaître en tant que telle d'ici quelques années. On a débattu du sens de circulation, alors pourquoi ne pas faire un cul de sac et utiliser la place « Sy Vieuxville », les enfants devraient descendre mise à part en hiver où ils glisseraient en raison des escaliers sont peu praticables. Il n'y aurait qu'une « dépose minute » pour les deux sites.

M. Mathez, municipal

Effectivement de faire le « dépose minute » sur le parking Sy Vieuxville pour l'école J.-J. Rousseau, en hiver les escaliers ne sont pas déneigés et pour l'école du Vallon la « dépose minute » se fait plus loin, vers le bâtiment de la voirie.

Avec la construction de l'école du Bix, cette école n'aura plus de raison d'être et nous sommes en train d'étudier avec la Municipalité la future utilisation de ce bâtiment. Ce qui se projette le mieux, ce serait d'avoir l'UAPE dedans. Il y a 6 ans, nous avons 36 enfants qui en bénéficiaient, aujourd'hui nous en avons 84, ce qui nous remplit les sous-sols du Vallon que nous ne pouvons plus utiliser. C'est encore à l'étude. De ce fait, la dépose à J.-J. Rousseau a du sens.

Je souhaite rajouter que nous pouvons faire un essai de sens de circulation et si cela ne convient pas, on peut le changer facilement. On parle de marquage et de simples flèches au sol. Les marquages sont quasiment refaits tous les 2 ans et si cela ne convient pas, on peut faire autrement.

Dans toutes les idées évoquées, il y a de bonnes idées et de bons arguments qui nous ont fait réfléchir. La solution type est difficile à mettre en place et j'espère que nous pourrions avoir votre confiance pour le faire.

Mme Maillefer

J'ai une question par rapport à la proposition orale de M. Mathez. Je trouve que le sens de rester toujours sur la droite est intéressant, car il n'y a pas de croisement. Par contre, ce que je n'ai pas compris, est-ce que dans la « dépose-minute », les voitures sont arrêtées en file et personne ne peut passer à côté, et ensuite elles partent. Ou y a-t-il la possibilité de dépasser les voitures arrêtées à la « dépose minute » ?

M. Mathez, municipal explique sur le plan

Les voitures arrivent par la droite, vers le parking des enseignants et avec une largeur plus confortable que celle du plan (+ de 3m) permettant l'ouverture aisée d'une portière. Mais on verra à l'usage s'il faut faire des modifications.

Avoir plus de place au milieu et une largeur de 4,5 m n'est pas forcément la solution, en raison du risque que les gens roulent plus vite. Nous voulons que les gens soient attentifs. Donc 2 m ce n'est pas suffisant et 3 m c'est confortable. Nous pouvons jouer sur le marquage sur quelques centimètres.

Mme Hautier

Pour l'amendement no 1, je pense que le sens proposé par la Municipalité est logique, même si c'est à l'envers des giratoires.

Concernant la « dépose minute », celle qui se trouve devant l'école de J.-J. Rousseau permet aussi aux enfants du Vallon de se rendre à l'école. Comme le disait M. Lampert, ils peuvent marcher. C'est 50 m. On habite en montagne, on fait des randonnées dans les pâturages, on peut faire 50 m pour aller à l'école. Le Ch. J.-J. Rousseau n'est en général pas fréquenté par des voitures, sauf en cas de travaux avec déviation de la circulation. Les enfants bougent, courent, se bousculent et sont tout contents de pouvoir se défouler avant de rentrer en classe.

Sylvie Martinez-Piguet

C'est bien joli le marquage au sol, mais quand on voit que sur le parking de Sy-Vieuxville, le marquage du trottoir n'empêche pas les voitures de se parquer dessus. Certaines personnes ne savent même pas ce que c'est que cette ligne jaune et avancent jusqu'à l'herbe, s'il n'y a pas de rebord pour les stopper. Les enfants sont obligés de faire le tour des voitures, sur le parking avec des voitures qui reculent, qui avancent. Tout cela est très dangereux.

Je pense que tous ces marquages à J.-J. Rousseau ne vont pas servir non plus. En hiver, les skieurs se garent partout et on ne voit plus le marquage au sol.

Je n'ai pas de solution à part peut-être la mise en place de panneaux pour le sens de circulation et des rebords de trottoir pour que les voitures ne puissent pas stationner sur les trottoirs marqués en jaune. Je peux vous le dire, puisque je vais très souvent à l'école.

M. Pesenti

J'ai une question d'optimisation de places de parc. Est-ce que le bâtiment, où il y a les poubelles, ne pourrait-il pas être déplacé dans le coin en enlevant une place de parc et ainsi rajouter deux places de parc à la place du bâtiment en question. On en gagnerait une.

M. Mathez, municipal

Cette solution a été étudiée, mais nous utilisons cette place pour déposer la neige en hiver. Ce bâtiment est sur une dalle et son déplacement n'est pas forcément évident. Mais dans le futur, pourquoi pas, c'est une idée.

M. Othenin-Girard

J'ai une question très pratique et je n'ai rien à rajouter sur les propositions et sur les amendements. En ce qui concerne la proposition de M. Mathez de garder le 1^{er} amendement mais en gardant le sens de circulation original, comment doit-on le voter ? Si on vote pour

l'amendement mais que certains sont pour l'autre sens, faut-il proposer un 3^e amendement qui règle ce problème ?

Pour répondre à cette question, le président, M. Pierre Martin, propose que M. Mathez fasse un amendement sur le préavis que l'on voterait.

M. Mathez, municipal

Je ferai une proposition d'accepter le préavis tel que présenté avec intégration de l'amendement no 1, en gardant le sens de circulation originel et de déplacer la « dépose-minute derrière les places des enseignants.

M. Pierre Martin

Il faudrait donc un 3^e amendement.

M. Krähenbühl

Je crois que nous sommes en pleine confusion des rôles. Le conseil communal n'a pas comme objectif, à 50, de décider combien d'arbres, où on les met, la peinture, quelle couleur, le sens de circulation. C'est le travail de la municipalité. Je propose que nous revenions à nos intérêts. Il y a 2 amendements. Il y en a un que je peux résumer : le 1^{er} revêt de la compétence de la Municipalité et il me semble que M. Mathez nous a montré son intérêt à intégrer les remarques qui ont été formulées. Et le 2^e demande au conseil plus d'arbres. Je ne vois pas comment les voter tels qu'ils nous ont été proposés. Je suis favorable à un arbre et pas au 2^e, comment je fais ?

La question de savoir s'il faut rajouter un sous-amendement. Bref, on tourne en rond. Je vous propose qu'on revienne à nos affaires dans le cadre légal de notre rôle en tant que conseil communal. Merci

M. Piguet

La compétence du conseil est de tout ce qui touche au budget, les projets sont aussi de la compétence du conseil.

Pour structurer le débat, les votes de sous-amendements sont appropriés. Pour les propositions de la Municipalité ou la zone de rencontre, ils pourraient être classés dans un sous-amendement.

Le vice-président propose de voter l'amendement no 1, à savoir « La circulation dans le parking J.-J. Rousseau est inversée et la zone de « dépose minute » est modifiée selon le nouveau plan joint en annexe 1. Il y aura des places de parcages en créneaux pour limiter l'espace afin qu'une seule voiture puisse passer à la fois ». Il passe au vote

LE CONSEIL COMMUNAL DECIDE

de refuser le 1^{er} amendement	par :	12 voix pour
		14 contre
		14 abstentions

Le vice-président ouvre la discussion sur le 2^e amendement, à savoir : « Sept arbres isolés seront plantés autour du parking et de la cour de l'école J.-J. Rousseau, aux zones proposées (selon annexe 2) en tenant compte des contraintes techniques. Ces arbres seront d'essence indigène ou adaptées au nouveau climat ». Il passe la parole à M. Olivier Krähenbühl.

M. Krähenbühl

Je reviens avec mon idée. Je trouve qu'inscrire 7 arbres est absurde. On pourra peut-être n'en mettre que 6 et si on inscrit 7 il faudra en mettre 7. Je propose de voter un amendement qui demande à la Municipalité d'intégrer des arbres de nature d'essence indigène et sans en préciser le nombre.

Le vice-président précise que ce serait un nouvel amendement. Il passe la parole à Mme Muriel Archer Galibourg.

Mme Archer Galibourg, commission d'urbanisme

A la CoUrb, nous avons discuté si nous voulions 7, 5, ou 3 arbres ou si nous ne mentionnions pas le nombre d'arbres. Finalement, nous avons pensé que si nous ne précisions pas le nombre d'arbres, nous risquons de n'avoir qu'un seul arbre, et nous ne sommes pas d'accord avec cela.

Nous avons tenu compte des contraintes techniques, qui permet, s'il y a un vrai problème, de déplacer l'endroit de plantation proposé. Nous laissons une certaine flexibilité. Mais il y a tellement de manque d'arbres dans cette commune. La municipalité n'allant pas de l'avant avec le sujet de la végétation, c'est la raison pour laquelle nous avons insisté avec la plantation de 7 arbres.

M. Piguet

La compétence du conseil communal étant le chiffre, il faut mettre au budget le coût des arbres. Il faut un nombre, même si après la Municipalité a le choix de l'emplacement précis, le choix du nombre précis en fonction des contraintes techniques. Le conseil communal doit autoriser la dépense d'un certain montant pour mettre des arbres. On ne peut pas juste demander des arbres, mais on doit définir le montant. Si on dit CHF 15'000.-, elle ne pourra pas dépenser plus. Voilà pourquoi il faut un chiffre.

M. Badan

Je ne suis pas du tout d'accord, parce que le budget est d'abord voté par le conseil. Après il y a la compétence municipale qui peut faire avec un prix, comme mentionné par M. Scheidegger. Nous n'allons pas ce soir revoter des modifications du budget. C'est de votre compétence. Merci.

M. Chollet, boursier

Si je peux me permettre. Le montant que vous allez voter ce soir ne pourra pas être dépassé. S'il est dépassé, il doit être annoncé au conseil, via une enveloppe budgétaire pour ce crédit d'investissement et en aucun cas il ne peut être dépassé, c'est ce qui est demandé par la Loi sur la Comptabilité des Communes. Si vous votez pour CHF 100'000.-, vous ne dépensez pas CHF 115'000.-. Ou alors, il faut l'annoncer maintenant et faire modifier le préavis.

M. Mathez, municipal

J'ai une proposition. En suivant la proposition de M. Scheidegger de planter 7 arbres, là où ils conviendront le mieux, pour une valeur de CHF 10'000.-. je propose d'augmenter le préavis de CHF 10'000.- pour la pose de ces arbres.

Le vice-président prend note de ce 3^e amendement. Il donne la parole à M. Jean-Michel Rey.

M. Rey

Nous avons entendu par 2 fois le délégué municipal dire qu'il entrerait en matière sur ce qui a été proposé. Je trouve dommage qu'on fasse un problème où il n'y en a pas. On vote maintenant l'amendement sur les arbres. On a entendu la bonne volonté de la municipalité qui nous propose de monter la demande de crédit de CHF 110'000.- à CHF 120'000.-. Je propose que l'on fasse aussi un amendement pour ceci. Et ensuite nous pourrions voter.

M. Odermatt, commission des finances

La CoFin s'est rapidement consultée qui soutient le nouveau montant de la demande de crédit, soit CHF 120'000.-. Ce montant nous paraît important pour le respect du montant que le conseil communal doit voter.

La parole n'étant plus demandée, le vice-président passe au vote de l'amendement no 2, à savoir : « Sept arbres isolés seront plantés autour du parking et de la cour de l'école J.-J.

Rousseau, aux zones proposées (selon annexe 2) en tenant compte des contraintes techniques. Ces arbres seront d'essence indigène ou adaptées au nouveau climat ».

LE CONSEIL COMMUNAL DECIDE

d'accepter le 2^e amendement par : **34 voix pour**
0 contre
6 abstentions

Le président passe au vote du 3^e amendement proposé par M. Mathez, à savoir d'augmenter le montant du crédit du préavis de CHF 110'000.- à CHF 120'000.-

LE CONSEIL COMMUNAL DECIDE

d'accepter le 3^e amendement par : **37 voix pour**
0 contre
3 abstentions

La parole n'étant plus demandée, le vice-président passe au vote final du préavis no 04/2022.

Préavis no 04/2022 – demande de crédit de CHF 120'000.- TTC pour la réfection du chemin et du parking Jean-Jacques Rousseau.

- **Vu le préavis de la Municipalité N° 04/2022**
- **Ouï le rapport de la commission des finances**
- **Ouï le rapport de la commission d'urbanisme**
- **Attendu que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour**

LE CONSEIL COMMUNAL DECIDE

d'autoriser une demande de crédit de CHF 120'000 TTC pour la réfection du chemin et du parking Jean-Jacques Rousseau,

d'octroyer à cet effet un crédit de CHF 120'000 TTC,

de financer ce montant par la trésorerie courante,

d'amortir l'investissement en 20 ans,

de planter 7 arbres isolés autour du parking et de la cour de l'école Jean-Jacques Rousseau, aux zones proposées par la CoUrb en tenant compte des contraintes techniques. Ces arbres seront d'essence indigène ou adaptée au niveau du climat.

accepté par : **39 voix pour**
0 voix contre
1 abstention

Le vice-président propose une pause de 5 minutes.

Point n° 8 de l'ordre du jour

Préavis no 05/2022 – Amélioration de la sécurité sur la falaise déchèterie, pose de treillis complémentaires pour un montant de CHF 72'000 TTC.

Le vice-président passe la parole à M. Laurent Mathez qui ne souhaite pas la prendre. Il passe la parole à M. Gérard Odermatt, qui ne souhaite pas la prendre. Il ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, il clôt la discussion et passe au vote.

Préavis no 05/2022 – Amélioration de la sécurité sur la falaise déchèterie, pose de treillis complémentaires pour un montant de CHF 72'000 TTC.

- **Vu le préavis de la Municipalité N° 05/2022**
- **Ouï le rapport de la commission des finances**
- **Attendu que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour**

LE CONSEIL COMMUNAL DECIDE

d'autoriser l'amélioration de la sécurité sur la falaise déchèterie, pose de treillis complémentaires pour un montant de 72'000 TTC,

d'octroyer à cet effet un crédit de CHF 72'000 TTC,

de financer ce montant par la trésorerie courante,

d'amortir l'investissement sur un période de 10 ans.

accepté à l'unanimité

par : 40 voix pour

Point n° 9 de l'ordre du jour

Préavis no 06/2022 – concernant une demande de crédit de CHF 105'000.- TTC pour l'organisation d'un Festival de Jazz à St-Cergue, avec une couverture de déficit éventuel de CHF 50'000.- TTC.

Le vice-président passe la parole à M. Paul Ménard.

M. Ménard, syndic

Pourquoi organiser un festival à St-Cergue ? Nous sommes une commune touristique avec peu d'évènements qui se passent, entre autres, en été. Notre commune a proposé, pendant il y a quelques dizaines d'années, beaucoup de culture. Mme Hess, notre ancienne syndique, avait fait en sorte que de grands musiciens puissent venir ici. De mémoire, le centre du Vallon avait été construit aussi pour cela.

Après le départ de Mme Hess, il ne s'est plus passé grand-chose. La commune « touristique » au niveau culture n'en a presque plus que le nom. Lorsque cette législature a commencé, j'avais fait un discours pour le développement d'un volet culturel, ici à St-Cergue.

Aujourd'hui au niveau touristique, nous avons des préavis pour le maintien des pistes de ski au centre du village pour un montant de CHF 105'000.-, pour la patinoire à hauteur de CHF 70'000.-, pour le ski de fond qui est entièrement géré par St-Cergue, les bonnes années, nous rentrons dans nos frais, mais il arrive que nous soyons à CHF 70'000.- de déficit. Ce sont donc essentiellement des activités sportives. Au niveau culturel, nous n'avons rien.

Est-ce le rôle d'une commune de développer un volet culturel ? Moi, je dirais que oui. Tout le monde ne fait pas de sport. Je suis au Codir de Région de Nyon, et il y a de vraies attentes pour que la région soit aussi un centre culturel. Nous sommes dans une civilisation où les Gafa contrôlent un peu près tout, et voir de vrais musiciens c'est rare.

Quand on voit le Caribana, le Paléo, le Jazz Festival de Cully, etc. Nous aimerions faire revivre cette tradition.

28.07.2022

Avec Mme Morina, nous nous sommes mis en relation avec l'ETM (Ecole des musiques actuelles de Genève) et son directeur M. Stefano Saccon, qui connaît à peu près tout ce qui bouge et se fait en musique contemporaine. Il a accepté de participer avec nous pour monter ce festival.

Il y a aussi eu des tentatives, notamment avec le Big Band de Suisse Romande qui était venu, mais comme il n'y avait pas eu beaucoup de publicité et il y a eu que très peu de monde. Donc associé à cela, ce que nous voulions faire, c'est d'avoir un projet global. Je vois M. Michel Badan qui travaille pour développer la Désalpe, il y a peu de publicité donc ça reste entre nous et à St-Cergue il faut faire beaucoup d'efforts pour que les gens se déplacent. Nous avons travaillé avec une agence de communications genevoise Me.com qui nous a développé le logo (présentation sur l'écran), avec l'étoile pointe vers le haut et qui va prendre les couleurs de la commune. Une des questions posées par la commission du tourisme/loisirs, à savoir si nous pourrions utiliser ce logo ? C'est l'une des premières choses que nous avons demandé à l'agence de communication. A savoir, que pour tous les autres événements, on pourra utiliser le haut avec St-Cergue et le bas sera changer au fur et à mesure, y compris pour les activités sportives.

Il est prévu deux lieux. Un sous la tente avec 450 places et le centre du Vallon. Il y aura différents groupes, comme Lost in Swing, avec du jazz des années 50, Sylvain Luc 4tet qui est un des plus grands guitaristes de jazz au monde aujourd'hui, Cosa Nostra qui est un groupe local, le Big Band de Suisse Romande (BBDSR), grand orchestre de jazz composée de 17 personnes, qui vont adapter des pièces qui étaient chantées par Mme La Velle. Nous avons eu des grands musiciens jazz qui ont vécu au village et qui sont décédés. Out of Law est un groupe genevois et Franck Salis 4tet aussi. Moncef Genoud est un pianiste, Black Cat, Sixty Miles feat, Atelier ETM, Jilian Canizares jeune violoniste cubaine.

Il est important d'avoir des professionnels. Mais ce que nous voulions c'est que le petit festival de St-Cergue, si vous acceptez le préavis, c'est aussi de pouvoir inviter des jeunes musiciens qui sont excellents mais qui n'ont pas de place pour se produire. Donc avec M. Stefano Saccon, nous allons travailler avec l'établissement secondaire de Nyon Marens. Il y a l'Atelier Jazz du conservatoire de l'ouest vaudois, l'Atelier Jazz de l'Association pour la Promotion de Culture des Jeunes Sédunoise, il y a aussi l'Atelier Jazz de l'Ecole de Musique de Nyon, et aussi 3 jeunes musiciens de St-Cergue du groupe Papet & Cows, qui sont assez impressionnants.

Aujourd'hui tout est en suspens en attendant la décision de ce soir. La seule chose que nous ayons dépensé c'est CHF 3'500.- pour un peu de communications et si vous acceptez, je pourrai presser sur le bouton pour tout arrêter. Si vous n'acceptez pas, j'aurai de belles vacances, moins de stress et ma conjointe sera plus heureuse. Le site internet est prêt à avancer. Vous avez au budget qu'il était prévu de mettre en place un site internet, d'alimenter Facebook et nous travaillons avec Infomaniak pour une page relativement simple pour la consultation du programme et l'achat des billets, comme cela se fait sur le site de Paléo ou du Caribana, vous achetez votre billet en ligne et recevez le QR code qui vous permet d'entrer. Pour qu'un festival puisse marcher, il faut vendre des billets. Nous en avons discuté avec le comité de pilotage et avons proposé CHF 40.- par soir et CHF 100.- pour les 3 soirs. Nous sommes à un budget autour de CHF 105'000.- en raison de tous les corps de métiers nécessaires (éclairagistes, sono, etc.) et nous ne travaillons qu'avec des professionnels. Dans cette salle, par exemple, nous n'aurons pas grand-chose à ajouter en termes de sonorisation. La table de mixage date de 1995, à terme il faudra améliorer la chose.

Nous avons reçu l'ensemble des contrats qui ne sont pas encore signés. Tout un travail a déjà été fait en amont, il ne nous reste que votre approbation sans quoi nous annulerons tous les engagements que nous avons pris.

Nous aurons également besoin de bénévoles.

Le président remercie M. Ménard, il passe la parole à la commission des finances qui ne souhaite pas la prendre, il passe la parole à la commission Tourisme et loisirs qui ne souhaite pas la prendre. Il ouvre la discussion et passe la parole à M. Didier Beux.

M. Beux

Je salue la volonté de la commune qui est extraordinaire, je trouve que c'est une excellente idée. J'approuve et c'est ce qu'il nous faut. Mais, il y a un « mais ».

Il faudrait s'assurer d'avoir en tout cas une « star », avec un cachet de CHF 25'000, par soir pour attirer au moins 1'000 personnes par soir pour rentrer dans les frais. De plus, demander un partenaire, pour l'organisation Jazz plutôt que Rock (l'ETM c'est plutôt Rock) par principe, cela me semble déjà moins risqué ou alors organisez plutôt un festival de Rock.

Pour que ce festival soit rentable à la commune, j'ai grossièrement calculé et il m'est apparu qu'il faudrait attirer au moins 3000 personnes pour les trois jours, soit 1000 personnes par soir mais dans le programme proposé, je ne vois que le vendredi 26 août qui pourrait attirer autant de monde. C'est le seul soir on a vraiment une star.

En effet, la star c'est Sylvain Luc. Les autres je ne les connaissais pas, mises à part ceux qui sont de Genève et que ma femme et dans le jazz aussi. Les plus grands ne dépassent pas les 6000 vues sur YouTube. Mondialement c'est peu, alors sur St-Cergue et environs je vous laisse imaginer.

J'aimerais souligner que l'AMR est une très bonne école de Jazz qui a besoin de reconnaissance et qui a déjà organisé multitude de festival à Genève, comme l'Alhambra avec Scofield, Pat Metheny, les Cropets, le festival de l'AMR et bien d'autres.

Je pense que c'est une excellente idée, mais qu'il faudrait faire mûrir et de le proposer dans une année. Je ne prendrais pas le risque de faire un festival de Jazz avec une école de Rock.

M. Ménard, syndic

En ce qui concerne les cachets, je suis à CHF 50'976.-. Le Big Band de Suisse Romande c'est CHF 14'000.- le groupe de Moncef Genoud c'est CHF 2'800.-, le groupe de Lost in Swing c'est CHF 2'000.- Sylvain Lac 4tet c'est CHF 10'000.-, le groupe Black Cat CHF 3'200.-, Sixty Miles feat CHF 2'200.-, Jilian Canizares CHF 5'000.-, le groupe des Ateliers ETM c'est gratuit, Cosa Nostra CHF 2'200.-, Out of Law CHF 2'000.- et Franck Salis 4tet CHF 1'600.-.

Nous ne souhaitons pas commencer « grand », peut-être dans 5 ans. Notre objectif est de démarrer quelque chose pour essayer. Il est certain qu'il y aura des erreurs et nous apprendrons de celles-ci.

Nous sommes allés avec Mme Morina, en pensant que nous n'avions pas les infrastructures, à Corbeyrier, à un festival de musiques celtes. Lorsqu'on arrive là-bas, il n'y a pas de salle. Ça se passe dans des hangars à bois. Ils sont petits et maintenant, ils ont environ 3'000 personnes.

Pour cette première année, nous demandons un dépassement de budget en raison de erreurs qui seraient commises. Mais si on ne change jamais, dans 30 ans, il ne se passera pas grand-chose, pour les prestations culturelles, sur St-Cergue.

Je vous demande de prendre ce risque avec nous parce que, si on regarde en thème de coûts, on va dépenser un beau montant pour la sécurisation de la falaise, on va dépenser CHF 90'000.- pour des parkings qui ne sont pas enrichissants. Et si ça vous intéresse encore plus, soyez bénévole avec nous parce que nous aurons besoin de bien du monde.

L'objectif est aussi de dire : où les jeunes de la région peuvent se produire dans une infrastructure, presque professionnelle.

Nous payons tous CHF 19.- pour les Ecoles de Musique, et je ne crois pas que nous ayons des enfants à St-Cergue pour lesquels nous devons supporter les frais de transport. L'objectif est aussi de donner goût à des enfants du village et à leurs parents à la musique. J'ai une formation scientifique et je me rends compte que la musique donne une discipline, et permet de se concentrer plus que 5 min. La musique c'est formateur. Pour tous ces enfants et jeunes qui ont de la peine, ils sauront qu'il se passe aussi des choses à St-Cergue.

Je suis d'accord avec M. Beux et ce risque je vous demande de le prendre avec nous. Merci.

M. Pesenti

Je rejoins un peu ce que dit M. Beux, c'est une super idée qui me plaît. Après je reste sceptique au niveau du temps de communication pour la pub. Je crains que ce ne soit trop court et que les gens ne viennent pas à ce festival.

Ma 2^{ème} préoccupation : vous mettez cela en avant, mais je crains, pour vous les municipaux que cela soit une charge énergétique et chronophage pour vous et qui va empiéter sur le travail que vous avez à faire au niveau communal.

M. Ott

Vous avez mentionné le prix de CHF 40.- par personne et par soir. Pour ma famille ça représente CHF 160.-, ce qui est cher. Je ne sais pas si vous avez pensé à cette question.

M. Ménard, syndic

Je pense que nous sommes au plancher du prix du billet par rapport à un Paléo. C'est gratuit pour les enfants jusqu'à 16 ans.

Pour répondre à M. Pesenti, oui c'est chronophage, oui je prends du temps pour ça, oui il y a des nuits où je ne dors pas beaucoup parce que je suis un anxieux et que je me dis que ça ne va pas marcher. Mais j'ai des personnes, comme Mme Morina, ou des amis qui me disent qu'il n'y a pas de souci que je suis dans les temps, et qui me disent qu'il faut aller de l'avant et là, nous sommes prêts à peser sur le bouton pour donner l'impulsion. Mais je vais respecter votre décision.

Nous cherchons également des personnes dans le comité de pilotage et je prends cette remarque comme une proposition. Je vous remercie.

M. Lampert

J'adhère à tout ce qui a été dit et je trouve l'idée géniale. On peut aimer ou pas le jazz, mais ce genre d'évènement est généralement rassembleur.

Quand j'ai lu votre document, je me posais la question : il est où ce comité de pilotage ? Vous venez de le mentionner, mais ça n'apparaît pas dans les documents. Il y a des partenaires pour l'organisation, mais j'étais surpris que ce comité de pilotage vienne et soit composé par des municipaux. Personnellement, je prendrais le risque, au vu de tout ce que vous avez déjà entamer et qui semble bien embranché d'adhérer à cette initiative, mais à la condition que vous puissiez mettre sur place une association ou un comité qui perdure. Vous évoquiez des bénévoles, mais ça ne se trouve pas comme ça du jour au lendemain et le délai est là. Ça me semble que l'initiative est bien embranchée, mais pas bien entourée par les villageois.

M. Rey

J'ai réalisé de nombreux projets dans ma vie. Je vois comment on est quand on se lance, quand on pense, quand on conçoit. Là, il y a un élan et je suis impressionné de tout le travail qui a été fait jusqu'à maintenant dans les coulisses, et j'entends que c'est prêt. Quand j'entends qu'il faudrait remettre à l'année prochaine, ça sent la « fausse couche ». Je ne sais pas si, quand on s'est fait couper dans son élan, on remet en route derrière, des fois pas.

Je serais vraiment d'avis d'encourager ce qui a été fait, d'arroser les graines qui sont plantées, et de faire en sorte que nous puissions aller de l'avant.

M. Othenin-Girard

Je vais être honnête, j'ai beaucoup de chose à dire, mais je ne peux pas toutes les dire, beaucoup de choses ont été évoquées ou relevées par d'autres conseillers.

Je suis pour la culture, de par mon domaine d'activité, et parce que je suis convaincu que c'est un apport humain intéressant pour toutes les cultures confondues.

Je suis interrogé et je pense que c'est l'avis d'autres conseillers ce soir, le travail est effectivement fait et je ne peux que le saluer, mais mon sentiment est que nous sommes mis au pied du mur, et que nous n'avons pas vraiment le choix de voter « non ». Dans le sens, où si j'étais à votre place et que j'avais fait ce travail, j'aurais été très déçu d'avoir investi tellement de temps et de ne pas pouvoir le réaliser.

Je me demande si c'était la meilleure manière de procéder pour amener un projet d'une telle ampleur, où nous sommes à 2 mois de l'évènement et que nous devons voter pour ce crédit supplémentaire pour qu'il ait lieu. Il est vrai que c'est un risque, j'ai travaillé dans le milieu et je sais ce que cela engendre.

Vous parlez de bénévoles, j'imagine que vous aurez besoin d'un certain nombre de bénévoles, peut-être une centaine pour les 3 jours. Il y a des associations locales qui existent à St-Cergue est-ce qu'elles ont été contactées ? Pour qu'elles puissent participer et peut-être utiliser leur force pour s'occuper d'un certain domaine, il y a le montage, le démontage, la restauration, etc.

Vous parlez de votre temps, est-ce qu'il sera alloué dans vos vacances en tant que municipal ? Comme il a été relevé, est-ce qu'il est pris sur le temps pour d'autres préavis ou travaux ? Ou est-ce du bénévolat ? Et, est-ce que vous arrivez à quantifier ce temps ?

Et ma dernière question pour l'école. La rentrée scolaire aura déjà eu lieu. Pour préparation de ce festival, vous avez dit que la zone serait fermée. Avez-vous déjà imaginé cette problématique-là ?

M. Ménard, syndic

Evidemment que nous n'allons pas faire cela tout seul et que nous avons contacté certaines associations, comme les Z'Amis de St-Cergue, le comité de la Désalpe pour voir si nous ne pouvions pas faire un échange de bénévoles.

En ce qui concerne l'école, c'est le même cas de figure que la Désalpe, qui aura lieu le samedi 24 septembre, qui eux auront des infrastructures plus importantes que celles que nous prévoyons. Nous serons sur la place de l'ancien tennis, là où se trouve la tente. Pour la tente, les installations des infrastructures ont été demandées dans le cadre des prestations des installateurs, comme l'estrade. Pour la sonorisation, c'est la même chose. Ce ne sont pas des choses que nous allons faire.

Pourquoi c'est la municipalité qui a organisé ? Comme il a été dit, nous voulons initier quelque chose à St-Cergue, au même titre que ce qui se passait avant. Cela fait presque 40 ans qu'il ne se passe rien au niveau musical. A terme, comme nous l'avons discuté avec le comité de pilotage, nous espérons que des personnes soient suffisamment motivées, parce qu'elles aiment la musique ou parce qu'elles ont apprécié le festival, pour reprendre le flambeau.

En ce qui concerne les vacances, il s'agit d'un travail, que nous essayons de développer pour le tourisme. Oui je mets des heures là-dessus, mais je ne les note pas toutes et cela représente environ moins de 10% de mes activités de municipal. Les frais de déplacement, le temps, je ne compte pas tous les courriers, mais ça fait partie du travail de municipal d'investir du temps pour sa commune, au même titre que quand je fais un préavis pour les écoles ou autre. C'est aussi du temps, sauf que là c'est culturel et que jusqu'à présent, nous n'avons jamais rien mis. La culture est quelque chose d'important et quand on voit le désarroi dans la vie des gens, peut-être qu'un peu de musique leur fera plaisir.

Dans le comité de pilotage, il y a Mme Morina et moi-même, mais aussi d'autres personnes de la commune qui font du travail et sont engagés dans ce projet.

J'espère avoir répondu à vos questions.

Mme Stünkel

Je tenais à prendre la parole sur ce sujet qui passionne.

Tout d'abord, je voulais dire que dans le budget que j'ai reçu par e-mail, dans la colonne « recettes », les totaux sont erronés, mais je vois que dans la version papier de mes collègues ils sont corrects. Je voulais juste le relever.

Ensuite, je ne suis pas une fan de jazz, mais j'aime la musique et je me demandais si vous avez essayé, auprès de l'ETM, de prendre la température sur le potentiel de fréquentation que nous pourrions avoir à St-Cergue. Moi je l'ai fait de mon côté après de professionnels de la musique et ils ont soulevé certains points que je vais vous partager, comme :

- Est-ce un site exceptionnel ?
- Est-ce un programme exceptionnel ?
- Est-ce qu'une analyse de marché, de toutes les manifestations locales qui auront lieu en 2022, a été faite ? Avec la Covid, un grand nombre de manifestations ont été annulées en 2020 et 2021. Pour ces manifestations, les billets avaient déjà été vendus, et elles ont été reportées en 2022. Si on regarde sur le programme de la Suisse Romande, il y a énormément d'évènements qui avaient été reportés.

- N'y aurait-il pas lieu de faire, avec des festivals qui existent déjà, et de faire des partenariats plutôt que de se lancer seuls ? Nous pourrions partager les coûts du site, on pourrait peut-être avoir accès à leurs bénévoles, et nous aurions eu une première base, plutôt que de se lancer seuls et de prendre tout pour nous.

Je trouve que le nombre de spectateurs que vous avez prévu au budget me semble assez élevé. Je sais qu'il y a eu un concert de musique classique ici au Vallon. J'ai entendu qu'il n'y avait pas eu énormément de participants. Il n'y a pas eu la même communication que celle que vous voulez faire pour ce festival de Jazz.

Et en ce qui concerne le temps, c'est un grand « ? ». Une manifestation quelle qu'elle soit, de musique, de sport ou autre, il faut souvent s'y prendre une année à l'avance. Vous avez peut-être commencé il y a une année, et nous n'étions pas au courant, peut-être que vous avez déjà trouvé plein de bénévoles, et que vous avez de bonnes nouvelles à nous annoncer, je suis ouverte à les entendre. Merci

M. Ménard, syndic

Je suis désolé pour l'erreur de calcul dans ma formule Excel, elle a été corrigée et vous avez tous maintenant le bon montant.

Parfois si on attend d'avoir fait toutes les analyses de marché, nous devons faire beaucoup de rapports et c'est bien le problème du « tourisme » st-cerguois. Nous avons fait pendant des années des rapports, tous les 5 ans, et nous ne faisons rien. Aujourd'hui on s'est dit qu'il faudrait faire le pas.

En ce qui concerne le marché, ce que vous dites Mme Stünkel est vrai, mais il est répondu dans le rapport de la commission du Tourisme et Loisirs. Il y est mentionné que le festival de St-Cergue n'entre pas en concurrence avec d'autres festivals. Au contraire, il complète une offre existante, voire enrichit et redynamise une offre à fort succès ayant existé (festival de Jazz de Chéserey, dernière édition en 2014. Une seule soirée s'est tenue depuis, le 11 mars 2022). Dans le même ordre d'idée, la CoFin relève aussi qu'il y a d'autres festivals de Jazz dans le courant de l'été, mais pas à la même période que nous.

Nous avons ce week-end là une concurrence avec le « Franco-Suisse », et la course de la Barillette.

Je tiens juste à relever que c'est aussi pour les jeunes. J'ai été touché par ce qu'a dit M. Beux : qu'il s'agit d'une école de Rock. Ce sont des enfants de 11 à 14 ans qui s'appellent les « jeunes du Rock d'ETM » qui vont aussi venir écouter.

Mais je suis d'accord qu'il y a un risque, mais nous sommes prêts.

M. Piguet

Une remarque : c'est un budget plutôt conséquent. Avec cet argent, nous aurions eu un levier énorme pour encourager des événements qui ont lieu sur la commune. Je pense à la Désalpe qui a reçu une aide de Région de Nyon qui se monte à CHF 10'000.- et je suis sûr qu'ils vont faire quelque chose d'assez exceptionnel avec cet argent.

Je constate aussi que la fête du « Franco-Suisse » a été poussée, en dehors des frontières de la commune ces dernières années.

J'organise moi-même un événement dans le centre du Vallon, chaque année (avant le Covid) qui a un rayonnement national. Événement privé, il faut être membre pour pouvoir entrer. Avec le comité d'organisation, nous avons toujours été surpris que la commune n'ait jamais ouvert une porte pour nous encourager et qui aurait pu faire rayonner St-Cergue auprès du public.

Autre point de vue : avec CHF 100'000.- nous aurions pu, même si l'idée d'un festival de jazz est tout à fait plaisante, encourager des associations locales à faire beaucoup plus que juste un festival sur 3 jours.

M. Beux

Encore une fois, je trouve l'idée merveilleuse. Vous êtes très courageux. Il y a effectivement un risque qui est en partie calculé. Par contre faire organiser un festival de jazz par une école de rock, c'est un peu comme faire organiser la Rétro-moto par un club de VTT. Je pense que là ce n'est pas très calculé.

M. Scheidegger

Pour moi, ce n'est pas à la municipalité d'organiser ça. A l'époque, une commission culturelle du Vallon avait été nommée, chapeauté par la municipalité, ce qui est un peu plus facile.

Maintenant le timing c'est dans 2 mois. Je trouve un peu juste. Quand je vois 700 personnes par soir à St-Cergue, je me réjouis de voir ça, j'espère le voir. Il y a assez longtemps que je suis dans des organisations pour savoir que pour faire monter des gens à St-Cergue, il faut quelque chose de bien. Il faut des vaches. Le Jazz, j'aime un petit peu, mais c'est quand même une musique qui est assez ciblée et faire monter 700 personnes par soir ça va être difficile. Et ensuite, parquer 700 personnes, soit entre 200 et 300 voitures. On va les mettre sur la rte d'Arzier, et s'il y a un orage, les gens vont rentrer avec un super souvenir de ce Festival de Jazz de St-Cergue.

L'idée pourrait être bonne, mais au niveau timing, c'est un peu court. Un soir, ça aurait été bien pour commencer, et ainsi sonder l'intérêt. On peut avec une grande tête d'affiche et remplir la salle, mais pour 3 soirs, avec 700 personnes par soir.

Je serai là, mais j'ai de la peine à y croire.

Mme Martinez-Piguet

Par habitude à St-Cergue, chaque fois qu'il y a eu de la musique, par exemple La Poste avec des soirées musicales, des habitants se sont plaints en disant qu'il ne fallait pas la musique, que c'était trop fort, etc. après 11h du soir.

Pour le 1^{er} Août, on arrête la musique à minuit et il faut rentrer chez nous.

Pour le festival, est-ce que ça sera aussi comme ça ? Que va-t-il se passer ? Ne craignez-vous pas les plaintes des habitants du quartier ?

Mme Carole Morina, municipale

Le dernier concert se déroulera dans la salle du Vallon pour éviter les nuisances sonores pour les habitants. Les autres concerts se termineront à 22h - 23h au plus tard.

Pour l'affluence avec les voitures, nous avons prévu des bus-navettes avec les parkings de La Givrine et du plat d'Arzier.

En ce qui concerne l'affiche, il y a Jillian Canizares, qui est une tête montante dans le jazz et qui rassemble 3'000 personnes lorsqu'elle se produit. Nous espérons que les gens vont se déplacer jusque ici.

Le directeur artistique de l'école de Rock est un professionnel du Jazz et il organise plusieurs festivals de Jazz par année, et c'est avec lui que nous faisons la première édition de ce festival.

M. Stéphane André

Pour avoir organisé quelques manifestations au village, tout comme M. Scheidegger, je pense que ce n'est pas le rôle de la municipalité d'organiser cette manifestation. Etant donné que c'est quand même le contribuable qui va payer s'il y a un déficit, il faut savoir que toutes les personnes qui organisent des manifestations, ils ne le font pas pour eux-mêmes, mais pour le village, il vous sera difficile de refuser de mettre la main à la poche, s'ils font un déficit et qu'ils viennent vous demander de les soutenir.

Quand nous avons organisé le giron des Jeunesses, sur 4 jours de manifestation et un joli budget, je peux vous dire qu'on s'est demandé comment nous allions faire en cas de déficit.

A un moment donné OK, mais il ne faudra pas fermer la porte aux sociétés qui organiseront quelque chose au village et s'ils prennent un bouillon, qu'ils vous sollicitent.

M. Odermatt, commission des finances

Je n'avais pas prévu d'intervention pour ce sujet ce soir, mais j'ai quand même de vous dire : « essayons », « ayons » le courage d'aller de l'avant avec une nouvelle idée de la Municipalité. « Essayons » de penser un peu en entrepreneur et « essayons » de lancer quelque chose cette année qui pourra durer 3 ou 5 ans.

Quel est le risque ? Evidemment il y a un risque financier et, faisant partie de la CoFin, c'est le 1^{er} risque que je calcule. Le risque financier que nous prenons ici, c'est de dépenser de l'argent pour la culture. Aujourd'hui, le budget communal prévoit 0% pour la culture. Si nous

devons payer les CHF 50'000.- de déficit sur lequel nous sommes invités à voter, le pourcentage passe à 0,3%.

Mesdames et Messieurs, ayons le courage de dépenser 0,3 % pour la culture à St-Cergue. Je vous remercie beaucoup.

Mme Stünkel

Pour rebondir sur ce qu'a dit M. Odermatt, si on regarde dans le budget, si on compte 3'000 personnes en tout, on a déjà un déficit de CHF 12'000.-. Si nous n'avons pas ces 3'000 personnes, le déficit sera supérieur, et qui sera peut-être aussi supérieur aux CHF 50'000.-. Nous ne savons pas combien de gens viendront à cette 1^{ère} édition.

Ce dépassement me fait peur. Je crains que certains habitants du village demandent : « pourquoi doit-on payer un déficit pour ça ? ». « Je suis d'accord de payer pour la sécurisation de la falaise de la déchèterie, c'est obligatoire, car c'est dangereux, mais je ne suis peut-être pas d'accord de prendre un risque pour la culture ».

Ce n'est pas un jugement, mais une interrogation que je me pose. J'ai lu dans la presse la semaine dernière que le festival, qui existe depuis plusieurs années, « ça va Divonne » a été annulé faute de billets vendus. Il y a des choses autour de nous comme le Caribana qui n'a pas vendu tous ses billets et c'est un festival qui existe aussi depuis de nombreuses années.

M. Ménard, syndic

Ce sont des réflexions et des questions que nous devons nous poser.

Je reviens sur la nature touristique de cette commune. Nous avons eu l'annonce tout à l'heure d'un projet d'implantation d'hôtel à La Givrine et nous avons été engagés dans ce projet. Une des questions, qui est toujours revenue auprès du consultant engagé pour développer le business plan, c'est qu'il ne se passe rien à St-Cergue et que nous n'avons aucune vision touristique, que faites-vous ? C'est vrai que l'on part de rien. Quelque chose que Mme Morina n'a pas encore dite et que nous présenterons lors du prochain conseil.

Les seuls engagements que nous avons fait ces dernières années, sont la patinoire, le ski pour lequel on discute toujours avec Télé-Dôle pour garder les pistes ouvertes à St-Cergue, ce qui fait partie de notre ADN avec Télé-Dôle, malgré tout, et avec ce qu'ils nous font avaler comme couleuvres. Mais nous avons cette vision de maintenir des activités et de la vie dans ce village, parce qu'un des problèmes que nous rencontrons, c'est que les gens viennent et ne restent pas pour retourner en plaine.

Est-ce que nous devons être une commune touristique pour attirer un hôtel, ou est-ce que c'est l'hôtel qui va attirer les activités touristiques ? Cette discussion, nous l'avons depuis 20-30 ans. Nous avons ce projet, et je peux vous dire qu'avec le consultant c'est parfois tendu en raison de ce manque de vision. Nous avons une vision et je vous demande de la partager avec nous et de dire « oui » on prend le risque. La première année nous pouvons nous casser la gueule, mais je dis « essayons », tout en étant conscients.

Mme Ponthus, commission tourisme et loisirs

Je n'avais pas prévu de prendre la parole ce soir. Je ne m'attendais pas à avoir autant de barrières. Je rejoins les avis qui ont été dits et je pense qu'il faut « oser », il faut « oser y croire ». Au terme de 2 années qui ont été particulièrement difficiles sur le plan sanitaire, je pense que c'est une période très propice. La musique, le jazz qui ne plaît peut-être pas à tout le monde, n'est souvent qu'un prétexte qui sera là pour justement se retrouver. Il faut essayer de se dynamiser. Que veut-on, un village dortoir, ou essaye-t-on de faire des choses ensemble ? La Municipalité s'est beaucoup investie, et ce n'est pas forcément leur rôle. Ce sont des initiateurs, ce qui ne signifie pas qu'ils seront les chevilles ouvrières, il y aura la relève derrière.

Je vous encourage à accepter ce préavis. Comme le disait M. Odermatt, il faut aussi parler en pourcentage et non seulement en chiffres effectifs. Je pense que nous avons tout à y gagner. Merci

M. Odermatt, commission des finances

J'ai été interrogé sur les chiffres. C'est juste une question de « break even » (atteindre le seuil de rentabilité). A partir de quel moment la commune doit-elle payer CHF 50'000.- ? Et si l'on prend le budget tel que présenté, elle payera ce montant si nous avons 300 personnes par soir, et ça j'imagine que c'est possible. Encore une fois, je fais un appel : « essayons d'être un tout petit peu innovateurs, essayons d'entreprendre des initiatives, essayons de prendre des risques, ici dans ce cas précis le risque est vraiment limité. On parle d'un budget qui est à 0 pour la culture, pour le mettre à 0,3 sur le budget communal, le risque est très limité ». Je vous remercie beaucoup de soutenir ce préavis.

Mme Ringgenberg

De ce que j'entends, c'est que les gens ne sont pas opposés à ce festival de jazz. Je pense que c'est juste le timing.

J'imagine que ça prend du temps pour prendre contact avec les différents intervenants : pour faire le site internet, pour les réservations des dates pour les artistes. Pourquoi ne pas nous avoir donné cette information au mois de mars ? Nous aurions pu nous préparer en nous disant que nous aurions ce préavis à voter et qu'il faudrait le voter rapidement parce que le festival aurait lieu à fin août.

Je pense que les gens sont assez positifs à se lancer dans cette aventure de manifestation culturelle pour St-Cergue. Il est vrai, qu'avant, il y avait beaucoup plus et depuis quelques années il n'y a plus rien. Je me souviens quand j'étais adolescente, quand François Silvant est venu à Gland et à Nyon, la salle était pleine, et pour sa soirée à St-Cergue, il n'y avait que 40 personnes. Nous avons rameuté les bénévoles dans tout le Vallon pour remplir la salle et que ça fasse plus de monde.

Comme les dates ne sont pas encore confirmées, pourquoi ne pas faire ce festival au mois de juin et d'alterner avec la Rétro-moto ? Cela se fait dans bien des communes, par exemple à Duillier qui fait une année un festival de musique et une année un festival de théâtre. Cela permettrait juste aux conseillers d'emmagasiner ça et d'avoir quelques mois de plus pour faire de la publicité auprès de la population et dans la région.

M. Ménard, syndic

J'ai reçu un téléphone d'un artiste pour confirmation et je lui ai dit qu'avant demain, je ne pouvais pas répondre. Les dates sont fixées. Le site internet est à bout touchant.

Mme Morina, municipale

Pour en revenir à la publicité et de la commencer avant, l'agence de communication nous a clairement dit « non ». Si on commence trop vite, les gens oublient et passent à autre chose. Faire de la publicité 6 mois à l'avance ne garantit pas d'avoir plus de monde.

Mme Hautier

C'est vrai que le timing est court, c'est vrai que si on sait trop à l'avance, on oublie. Nous sommes 50 conseillers, nous connaissons plus que 2 personnes autour de nous, nous pouvons faire de la publicité pour trouver des bénévoles.

Les déficits, nous en payons depuis des années pour les pistes de ski du village, même si nous ne skions pas. Nous avons choisi de vivre à St-Cergue, avec ses pistes. Nous les aurons tant que nous les aurons, sans savoir jusqu'à quand. Nous avons mis beaucoup d'argent pour ces pistes, on en met pour la patinoire, ce que je trouve super parce que ça fait plaisir à tous les enfants du village, ainsi que ceux des villages environnants et là nous ne nous posons pas la question.

La culture et la musique sont importantes. Le Caribana, chaque année on trouve des billets jusqu'à la « der des der », sauf pour certaines têtes d'affiche. Le Paléo, on n'en trouve pas, parce que c'est comme ça, tout comme pour le Montreux Jazz. Mais je pense que c'est vraiment important de se lancer et pas toujours avoir froid.

M. Othenin-Girard

Je suis très gêné et je pense que je vais devoir m'abstenir. A la fois je trouve que ça été très bien présenté et j'entends les arguments pour, autant je suis embêté sur la question du principe de nous mettre maintenant au pied du mur pour voter. Je n'encourage personne à me suivre dans mon vote, mais si vous sentez qu'il faut voter pour et que ça fonctionne tant mieux, et dans le cas contraire, nous apprendrons de nos erreurs.

Pour rebondir sur ce qu'a dit M. Ménard, il faut plus d'évènements sur St-Cergue et je suis d'accord, mais j'espère aussi que ce festival ne va pas péjorer le soutien, de quelque manière que ce soit, aux autres évènements animés par les associations locales qui attirent du monde et qui font écho en plaine.

Si ce festival devait se faire, tant mieux et j'espère dans ce cas qu'il aura plein de succès, mais j'espère juste qu'il y aura autant de soutien pour les autres évènements qui entourent St-Cergue pour la culture en général. Je suis partagé, mais c'est quelque chose que je soutiens de manière générale, mais c'est une question de principe.

L'évènement était annoncé sur le site de la commune, avant qu'on ait pu voter dessus. C'est un peu délicat.

Mme Maillefer

Je suis partagée, mais c'est une bonne idée. Je pense que c'est trop grand pour le départ. Vous avez parlé de vision, M. Ménard, et quand j'ai vu ça, je me suis dit que c'était une vision pour la 4^{ème} édition. Le Paléo n'a pas commencé à l'Asse, mais dans une cave quelque part. C'est quelque chose qui doit se construire. J'ai l'impression qu'on vise trop haut avec un risque, je suis d'accord, pas si énorme que ça puisqu'il représente ¼ de l'amortissement du Bix par année. C'est surtout comment on construit.

Je suis allée voir à Chésereux le monde qui est venu au festival de Jazz, mais je n'ai pas trouvé. Par contre, je suis tombée sur un autre festival à Lausanne qui s'appelle Onze Plus, qui a eu lieu en septembre dernier, pour 5 soirs il y a eu 22 concerts. Ils ont eu 2000 spectateurs. Ils ont un bassin de population qui est complètement différent.

Je trouve dommage de commencer trop grand et pourquoi ne pas avoir commencer avec 1-2 concerts sur une soirée ?

C'est difficile de faire venir des gens à St-Cergue et si c'est quelque chose qui est très spécifique, ce sera encore plus difficile. Mais c'est une belle vision pour la 4^{ème} édition d'avoir 3 jours de festival jazz à St-Cergue.

M. Ménard, syndic

Je sais que c'est difficile de faire monter les gens à St-Cergue que le prochain préavis concerne la gestion des parkings à hauteur de CHF 90'000.- pour recevoir tous ces gens qui viennent chez nous.

La parole n'étant plus demandée, le vice-président clôt la discussion et passe au vote.

Préavis no 06/2022 – concernant une demande de crédit de CHF 105'000.- TTC pour l'organisation d'un Festival de Jazz à St-Cergue, avec une couverture de déficit éventuel de CHF 50'000.- TTC.

- Vu le préavis de la Municipalité N° 06/2022
- Ouï le rapport de la commission des finances
- Ouï le rapport de la commission tourisme et loisirs
- Attendu que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

LE CONSEIL COMMUNAL DECIDE

d'autoriser la Municipalité à organiser un Festival de jazz à St-Cergue,

d'octroyer à cet effet un crédit de CHF 105'000.- pour l'organisation de la manifestation et un dépassement au budget 2022 sur le compte 150.3170.00 « Manifestations culturelles, concerts » de CHF 50'000.- pour assurer la couverture de déficit éventuel.

accepté

par : **21 voix pour**
 7 voix contre
 12 abstentions

Point n° 10 de l'ordre du jour

Préavis no 07/2022 - Demande d'autorisation de dépassement de crédit au budget 2022 sur le poste 110.3170.00 de CHF 90'000 TTC pour assurer le plan de protection pour la gestion et la sécurisation des parkings pour la saison d'hiver 2021-2022.

Le vice-président ouvre la discussion et passe à M. Gafner qui ne souhaite pas la prendre. Il passe la parole à M. Odermatt qui n'a pas de commentaire, il passe la parole à M. Stéphane André.

M. André

J'entends bien que l'année de la Covid a été une catastrophe, une année lamentable en raison des incivilités des gens qui se parquent n'importe où. Nous avons pu constater que l'hiver passé était beaucoup moins catastrophique en tout cas sur moins de week-ends. J'espère que toutes les années, nous ne devons pas voter un budget pareil pour ça. On voit que passablement de week-ends, ils étaient là pour pas grand-chose. Si pour le parking Sy-Vieuxville, il faut simplement un sens unique et pour celui de La Givrine, la plupart du temps, ils ne parquent même pas les voitures.

Personnellement, je mets un peu en doute les possibilités de mettre un budget pareil pour l'efficacité de la chose.

Mme Ringgenberg

Si par le plus grand hasard, ce qui ne va bien évidemment pas se passer, le conseil refuse de payer ce montant. Que se passe-t-il ?

M. Ménard, syndic

Je pense que nous aurons des téléphones, j'espère que ça n'arrivera pas : « M. Ménard c'est le bazar, c'est samedi matin, que faites-vous ? ».

M. Gafner, municipal

Je conçois qu'il y a un risque. Ce qui s'est passé cette année, c'est que nous avons fait une prolongation de contrat avec l'entreprise. Nous avons vu qu'il y a eu de gros problèmes à la Givrine, du fait qu'il y a les 2 côtés de la route à sécuriser. Nous avons fait un contrat avec SDS, avec la possibilité de renvoyer les gens, avec des pénalités. Nous l'avons fait passablement de fois cette année.

J'ai fait des photos avec un drone et s'il n'y a pas de personnes qui bloquent les parkings et renvoient les automobilistes plus loin, ça devient la catastrophe. Sur la photo du préavis, on voit que La Givrine est bloquée. Il suffit qu'il y ait des gens qui descendent et qu'il y ait le feu aux Pralies, je vous laisse imaginer ce qui peut se passer.

Il est clair que ça ne va pas influencer sur la circulation et les bouchons. A un moment, je suis descendu et il y avait la queue jusqu'à la moitié de la montée de la côte.

Il y a un problème, certes, mais nous avons essayé de pallier en parquant les véhicules correctement. A Sy-Vieuxville ils travaillent avec un talkie-walkie ce qui permet de savoir s'ils laissent rentrer ou pas les voitures et éviter que les voitures s'entassent. Ce qui est utile.

Dans le futur, nous ne pourrons pas faire chaque année un préavis, mais c'est une étude plus complète qu'il faut faire. Comme je vous l'ai déjà dit, j'ai appelé le Canton pour savoir s'il pouvait aider avant que les gens ne montent. La seule aide qu'il nous a fournie, ce sont les 3 panneaux qui indiquaient que les parkings étaient complets et qui étaient mis à La Cure, en

bas de la Rte Blanche et à la sortie d'Arzier. Merci M. Scheidegger de les avoir retournés en fin de dimanche et même après 5 jours. Nous n'avons donc pas d'aide.

Comment arrêter les gens en bas de la côte ? Par sécurité dans les parkings, nous avons pris SDS en attendant de trouver une autre solution.

M. Beux

Ce que je constate en haut, c'est qu'il y a une année, nous avons fait des signalisations avec des flèches qui ont été peintes et qu'il n'y a plus rien. Je m'inquiète aussi là-dessus.

Au niveau de la signalisation, peut-être que cela a été volontaire, on a fait cela légèrement, en se disant qu'on allait refaire dessus, mais j'ai trouvé que c'était parti très vite.

Si c'est bien signalisé, ça peut aider. Les automobilistes font peut-être plus attention.

M. Chollet, boursier

En cas d'un éventuel refus du préavis, il y a déjà des frais qui sont engagés. Au budget sur le compte 110.3170.00 (réceptions et manifestations) nous avons mis CHF 80'000.-. Nous avons aujourd'hui dépensé CHF 63'000.-, dont 55'000.- pour les 3 premiers mois de l'année pour la surveillance des parkings par SDS.

Si vous refusez le préavis ce soir, c'est l'organisation de réceptions et de manifestations qui seront grevées des CHF 80'000.- que nous avons initialement prévus pour elles, puisqu'il ne restera plus que CHF 17'000.-. Sur ce montant, il faut savoir que nous avons le « Noël des Aînés », la « sortie des Aînés » et d'autres manifestations qui ont déjà été annoncées et ce sont ces choses-là qui seraient préétablies.

M. Scheidegger

Je pense que l'hiver passé on a assez tiré sur la Municipalité et quand je dis on, c'est tous les st-cerguois, j'aurais été municipal, j'aurais fait la même chose pour cet hiver. J'aurai pris les devants en disant on ne va pas encore se faire taper dessus et on va essayer de gérer au mieux. Il n'y a pas eu le même bazar qu'en 2020 tant mieux. Après si on doit refaire quelque chose. Il ne faut pas rêver, les parkings de La Givrine il faudra quelqu'un pour les parquer, sans quoi ce sera le petchi. On a beau faire des lignes, en hiver, on ne les voit pas. De toute façon, pour cet hiver à La Givrine, il faudra du monde pour parquer les gens, si on veut un maximum de voitures parquées là-bas.

La Municipalité a pris les devants, on peut bien accepter ces CHF 90'000.-, alors que l'hiver d'avant on leur a reproché de ne pas avoir anticipé.

Mme Ringgenberg

Ce n'était pas un reproche, mais une question un peu naïve de savoir, en cas de refus, d'où allaient être pris ces sous.

M. Gafner, municipal

En complément, si le préavis est refusé, comme l'a dit M. Chollet, nous sommes déjà à CHF 53'000.- pour SDS, nous ne ferions pas de contrat avec les 2 derniers mois de cette année. Nous ne nous permettrions pas de faire venir cette entreprise de sécurité et nous verrions ce qui se passe sur place. C'est une possibilité.

La parole n'étant plus demandée, le vice-président clôt la discussion et passe au vote.

Préavis no 07/2022 - Demande d'autorisation de dépassement de crédit au budget 2022 sur le poste 110.3170.00 de CHF 90'000 TTC pour assurer le plan de protection pour la gestion et la sécurisation des parkings pour la saison d'hiver 2021-2022.

- **Vu le préavis de la Municipalité N° 07/2022**
- **Ouï le rapport de la commission des finances**
- **Attendu que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour**

LE CONSEIL COMMUNAL DECIDE

d'autoriser le dépassement de crédit au budget 2022 sur le poste 110.3170.00 de CHF 90'000 TTC pour assurer la sécurisation des parkings pendant la saison d'hiver 2021-2022,

de financer ce montant par la trésorerie courante,

accepté	par :	38	voix pour
		0	voix contre
		2	abstentions

Point n° 11 de l'ordre du jour

Interpellation no 02/2022 - Développement Durable de St-Cergue.

Le vice-président passe la parole à Mme Alice Duvert et à M. Alexandre Othenin-Girard.

Mme Duvert

M. Othenin-Girard et moi-même avons préparé une très courte mais très efficace présentation, pour vous réveiller en cette fin de conseil, pour notre interpellation sur le développement durable.

M. Othenin-Girard

2 minutes c'est le temps qu'il suffit au soleil pour amener cette énergie sur terre et c'est l'équivalent de ce que l'humanité entière utilise pour une année d'énergie. En d'autres termes, l'énergie totale que nous utilisons sur une année, que ce soit pour du transport maritime, terrestre ou d'aviation, que ce soit pour de l'électricité, etc. sur un an de ce qui est utilisé dans le monde entier, équivaut à 2 minutes de rayonnement d'énergie qui vient sur la terre.

D'où notre intérêt aujourd'hui de partager cette interpellation pour devenir une commune proactive dans ce domaine de développement durable.

Il y a plusieurs définitions qui existent, mais une que nous pourrions avoir pour le développement durable : c'est un développement qui réponde aux attentes du présent, sans compromettre aussi les besoins des générations futures.

C'est quelque chose qui nous concerne tous ici présents, que l'on soit pour ou contre, et nous voulons commencer à travailler pour les générations futures afin qu'elles puissent avoir les bénéfices de ça.

On voit certaines situations, où si nous n'agissons pas il y aura des effets, et il y en a déjà, notamment la disparition des hêtres dans le Jura. Nous avons évidemment le problème des ordures que nous retrouvons dans beaucoup de régions. Nous sommes privilégiés en Suisse contrairement à d'autres régions. Nous pouvons toutefois voir dans notre commune, après l'hiver, la quantité d'objets ramassés dans la nature, la difficulté de ravitaillement en eau dans les chalets d'alpage ou simplement l'approvisionnement en eau potable pour notre commune. Tout cela va pouvoir être expliqué et analysé par Mme Duvert.

Mme Duvert

Que peut-on faire en tant que conseiller communal pour essayer de faire passer notre commune à un développement plus durable ?

Déjà de voter certains de nos préavis. Les signataires de cette interpellation ont fait une analyse des préavis votés durant ces 5 dernières années et il apparaît que, si on exclut les préavis techniques (gestion, de début de législature, etc.), 1/3 des préavis ont un impact sur le développement durable, si non plusieurs.

Nous avons trié ces impacts par thème. Nous avons régulièrement le thème du recyclage et l'utilisations des matériaux, notamment de construction qui revient. Nous avons aussi le thème de l'infiltration des eaux pour la recharge des nappes phréatiques, donc l'infiltration des eaux

de surface. Bien sûr le thème de l'énergie et là-dessus la Municipalité fait beaucoup d'effort pour rendre nos bâtiments le plus passif possible. Et nous avons aussi d'autres thèmes comme la mobilité, la biodiversité, ou des thèmes plus variés.

Déjà aujourd'hui, au conseil, on fait quelque chose pour le développement durable, mais ce que nous proposons c'est de faire un peu mieux.

Faire un peu mieux, justement Mme Morina en a parlé. C'est notamment adopté le plan « énergie et climat communal » et dans ce plan, la 1^{ère} fiche c'est de mettre en place une commission de l'énergie, du climat ou de la durabilité. C'est un outil efficace développé par le Canton et nous sommes très heureux que la Municipalité s'y intéresse. Jusqu'à présent, St-Cergue était un peu en retard. Nous avons fait une analyse des communes du district, et St-Cergue était la seule commune de + 1'500 habitants à ne pas avoir d'instance sur le développement durable. Ça va bientôt changer et c'est super.

Nous vous invitons à interpeler la Municipalité pour répondre aux questions suivantes :

- La commune définira-t-elle ses priorités pour les objectifs de l'agenda 2030 et mettra-t-elle en place des stratégies pour les appliquer ?
- Les divers décisions et préavis municipaux seront-ils directement évalués sous l'angle du développement durable ?
- Et enfin, selon le PECC, une commission municipale ou communale, ou un dicastère sera-t-il constitué pour conseiller ou coordonner les projets sous cet angle. La municipalité a-t-elle l'intention et trouve-t-elle l'intérêt de mettre en place une de ces commissions proposées par le PECC ?

Le vice-président ouvre la discussion et passe la parole à Mme Carole Morina.

Mme Morina, municipale

C'est plus qu'une information ou une approche du PECC, nous l'avons validé et nous sommes en train de tout faire pour sa mise en place. Ce n'est pas juste une approche, la décision est prise et on y va. Il est primordial d'avoir une commission pour nous accompagner dans ces démarches.

M. Hautier

Entre l'interpellation et la réponse, je suis un peu perdu. Est-ce qu'on arrive trop tard parce que la démarche est déjà en cours et ça ne sert à rien de voter ? Ou est-ce que ça a encore du sens de voter ?

Le vice-président rappelle que selon l'interpellation, la Municipalité a jusqu'au prochain conseil pour répondre à toutes les questions. La parole n'étant plus demandée, il passe au vote.

Une majorité des conseillers lèvent la main. Cette interpellation et donc soumise à la Municipalité, qui répondra au prochain conseil.

Point n° 12 de l'ordre du jour

Nomination des commissions ad hoc pour le prochain conseil.

Aucune commission ne doit être nommée.

Point n° 13 de l'ordre du jour

Informations des délégués et représentants aux associations intercommunales.

Le vice-président ouvre la discussion aux délégués et représentants aux associations intercommunales.

M. Odermatt, représentant à Région de Nyon

Je ferai ma présentation lors du prochain conseil.

M. Galibourg, délégué à l'AISGE

A la séance du 13 avril de l'AISGE, les 4 représentants de la commune étaient présents. Nous avons eu 4 points qui ont été abordés lors de la séance.

Tout d'abord l'étude Microgis. L'AISGE avait demandé une étude démographique sur les 5 communes pour essayer de mieux projeter les besoins en classes futures, dont l'AISGE aura besoin. L'étude est disponible sur le site internet de l'AISGE. Il en ressort c'est une forte augmentation démographique, et c'est déjà le cas aujourd'hui, des 2 communes du haut Arzier et St-Cergue. La croissance démographique est beaucoup plus importante que les 3 autres communes du bas. Le nombre d'enfants par an qui arrivent est d'environ 55 enfants pour les 5 communes de manière constante. On constate aussi une forte émigration des jeunes de 25 à 30 ans. On a une courbe démographique, avec un 1^{er} pic autour des 15 ans et ensuite un pic plus élevé autour des 40 – 50 ans, et ce creux autour des 25 ans avec des jeunes qui émigrent, souvent pour des raisons d'études et reviennent plus tard.

Les besoins de l'UAPE : environ 50 % des enfants présents dans la commune ont besoin de l'UAPE. Concrètement cela signifie que le Bix est indispensable et pour répondre à une question qui a été posée ce soir, il y a 2 phases de construction. La 1^{ère} pour 14 classes et la 2^e pour 10 classes. Les coûts estimés pour la 1^{ère} phase, nous savons déjà qu'ils devront être augmentés. Une fois que le Bix sera achevé, l'école J.-J. Rousseau sera libérée et les 5 et 6P descendront au Bix. Ce bâtiment reviendra à la commune et pourra être utilisé pour d'autres affectations. On a entendu que ce serait pour l'UAPE. On sent aussi une forte pression et les besoins augmentent aussi. Nous savons qu'aujourd'hui à St-Cergue c'est très serré, il paraît donc logique qu'une fois le bâtiment libéré, l'UAPE s'y installe.

Nous avons aussi 3 préavis ce soir-là. Les comptes de l'AISGE, les comptes de l'UAPE et un préavis de rattrapage sur le centre de jeunesse, pour lequel la commune de Genolier demandait un loyer à l'AISGE.

Pour les comptes, il ressort pour les chiffres, c'est une augmentation liée à l'augmentation du nombre d'enfants et pour le centre de jeunesse, nous avons pu voir dans le rapport de gestion qu'il y a beaucoup d'incivilités à Genolier, avec des élèves qui sont très créatifs et grâce à ce centre, ils sont mieux cadrés et ils ont constaté une diminution de ces incivilités.

Pour l'UAPE, il y a une assez bonne nouvelle. Il y a eu un bénéfice de CHF 900'000.- ce qui est conséquent. En partie dû au remplissage, quasiment à 100% de l'UAPE. Ils sont quasiment complets. Ces montants ont été restitués en partie aux communes, ainsi qu'au RAT, aux parents d'élèves qui avaient trop payé.

Il y a eu une discussion sur le Bix. Je ne vais pas vous la refaire, car nous en avons déjà assez parlé. Je ne vous donnerai que des dates. Pour la fin août, ils vont commencer la creuse. Le but étant d'être « hors eau » pour la fin 2023 et d'être prêts pour la rentrée de septembre 2024. Pour les divers, il y a un besoin pour l'AISGE, qui est une structure qui augmente en taille et en importance et qui jusqu'à présent survivait grâce à l'implication des membres du CODIR qui passe beaucoup de temps dessus. Ils sentent le besoin de professionnaliser et de ce fait, l'AISGE nous a communiqué avoir recruté une personne pour prendre la direction de l'AISGE.

Voilà dans les grandes lignes ce qui s'est passé lors de cette séance.

M. Hautier, délégué à l'APEC

Nous avons eu une séance ordinaire le 19 mai. Etaient présents Mme Maillefer, M. Gafner et moi-même.

Je relèverais 3 points discutés lors de cette séance qui nous ont semblé importants :

- Le président, vice-président et scrutateurs ont été reconduits.
- La nouvelle Step. Nous sommes à la phase 2 de la Step. Nous avons voté le crédit d'étude, qui allait du début de la Step jusqu'au permis de construire. Cette étude coûte plus de CHF 8 mios. Le chiffre articulé pour la Step serait entre CHF 50 et 70 mios. L'emprunt serait sur 10 ans, avec une charge d'amortissement jusqu'à CHF 850'000.- dès 2023 pour l'ensemble des communes.

Le budget annuel pour la Step est de CHF 3,5 mios. Ce montant supplémentaire est conséquent.

Si les premières Step ont été largement subventionnées par la Confédération, à hauteur de 75 %, le renouvellement des Step ne sera subventionné que par la partie « micropolluants », dont nous avons déjà parlé la dernière fois. En gros, ce sont les médicaments qui finissent aux WC et qui arrivent à la Step. C'est uniquement ce traitement supplémentaire qui est subventionné à 75 %.

Cela signifie que l'épuration des eaux va coûter beaucoup plus cher. Cela a déjà été évoqué. Il a été estimé que le coût de l'eau augmenterait d'environ 50 %. Si nous sommes à CHF 50.- / CH 70.- EH (équivalent habitant), ça passera gentiment à CHF 120.- EH sur les 4 prochaines années.

Comme l'a évoqué la CoFin, il sera important de planifier et d'informer la population sur certains grands investissements qui concernent la commune, même si la commune n'a pas grand-chose à dire là-dessus.

Le calendrier : actuellement nous sommes dans cette phase d'étude et en 2023-2024, il devrait y avoir la construction. La nouvelle Step devrait être opérationnelle en 2026.

- Le moratoire sur les nouvelles constructions de plus de 15 EH a été suspendu. La DGE (Direction Générale de l'Environnement) a constaté des dépassements fréquents, mais de faible ampleur.

La conséquence sur la pollution n'est pas inadmissible et peut être acceptée. On pourrait donc accepter une construction de plus de 15 EH, puisque nous allons avoir une nouvelle Step qui pourra traiter ce dépassement.

Prangins a décidé en mars 2022 de se raccorder à Nyon et ne plus venir sur notre Step.

Les actions concrètes voulues par l'Association et qui concerne St-Cergue, c'est une cartographie du réseau des eaux usées, avec pour objectif de limiter les eaux claires parasites et de ne pas traiter les eaux de pluie avec des traitements importants.

Autre élément, le développement de campagne de sensibilisation qui rejoint aussi le vœu de la CoGes d'informer et de communiquer à la population. De ce point de vue, il y a un flyer qui a déjà été édité et qui montre qu'on ne met pas n'importe quoi dans les WC.

Je vous remercie de votre attention.

M. Othenin-Girard, délégué à l'ORPC

Je ferai une présentation lors du prochain conseil.

Point n° 14 de l'ordre du jour

Le vice-président ouvre la discussion et passe la parole à M. Alexandre Othenin-Girard.

M. Othenin-Girard

J'ai une question pour le bureau du conseil. Serait-il possible de recevoir les coordonnées de tous les conseillers, afin d'éviter de toujours passer par le bureau ?

M. Rey fait signe que oui de la tête. Le président soulève qu'il faut faire attention avec la loi sur la protection des données et qu'il faut donc vérifier.

Mme Hautier, secrétaire

Si tout le monde est d'accord, il n'y a pas de problème à donner la liste. Toutefois, si quelqu'un s'y oppose, qu'il me le signale par e-mail conseilcommunal@st-cergue.ch et ses coordonnées ne seront pas transmises.

M. Pesenti

Je vais essayer d'être bref. J'ai 4 choses à dire :

- Nous avons pu voir sur les réseaux sociaux que la route entre La Givrine et La Cure va être fermée. Nous avons entendu une multitude de choses. En tant qu'habitants de La Cure, que fait-on ? Peut-on passer ou pas ? Pour les secours, comment ça se passera ?

M. Ménard, syndic

Les travaux sont faits par la DGMR (Direction Générale de la Mobilité et des Routes). Nous avons eu des réunions avec celle-ci qui nous a expliqué ce qu'elle allait faire. La route sera fermée du vendredi à 20h jusqu'au lundi à 5h, au maximum. Il faut savoir que la raison pour laquelle ça dure 2 jours : ils vont travailler des 2 côtés à la fois pour dégrapper complètement la route, qui sera donc inaccessible.

La DGMR nous a dit qu'il y aura des dérogations, des possibilités pour les services d'urgence (sanitaires et feu) uniquement. Les autres utilisateurs devront passer par le col du Marchairuz. Nous sommes toutefois en train de regarder s'il y a une alternative pour les urgences, mais nous n'avons pour l'instant aucune information à donner. Si une alternative est trouvée, les habitants de La Cure seront informés. Ce qui est sûr, c'est qu'il n'y aura pas de déviation de la route cantonale sur une route forestière. Déjà parce que ce sont des voies à sens unique. Aujourd'hui, la seule alternative prévue par la DGMR est le passage par le col du Marchairuz ou de La Faucille.

M. Pesenti

Je vous remercie pour cette information. Pour les 3 autres choses sont très rapides et vous n'avez pas besoin de me répondre ce soir.

- Je m'adresse à Mmes Morina et Legrand-Germanier concernant l'éclairage public que vous voulez éteindre durant certaines heures dans la nuit. Si jamais, chez nos voisins alémaniques, certaines communes le font déjà depuis longtemps. Je me propose, si vous avez besoin d'informations, de leur demander puisque je suis bilingue et si vous souhaitez un retour de leur part, si cela vous intéresse.
- Je m'adresse à M. Mathez : la vitesse sur la route du télésiège, j'approuve la réduction et je voulais savoir où on en est avec le respect de la commune.
- Je m'adresse à M. Gafner : le prix de l'eau. Les habitants de La Cure sont-ils concernés, puisque nous sommes fournis par nos voisins français de la commune des Rousses ?

Vous pouvez me répondre au prochain conseil. Merci

M. Beux

Ma question concerne la Fondation des Alumni de Genolier. En 2019, j'avais posé la question sur le compte 535.22.00 frais administratifs qui était passé de CHF 3'000.- à CHF 30'000.- au budget et où M. Ménard avait répondu qu'il s'agissait d'une avance pour la création de cette fondation, fondation que je n'ai jamais trouvée.

J'ai trouvé une fondation suisse qui a des Alumni où toutes les universités posent de l'argent dedans, pour que les écoles puissent avoir de sorties d'études, etc.

Je voulais donc savoir ce qu'il en était et si cette fondation a été créée ou pas ?

M. Ménard, syndic

De mémoire, c'était une proposition faite par M. Nicolas Ray, vice-syndic de la commune d'Arzier. Mais je ne sais pas et je vais vérifier ce qu'il en est. Je m'occupe des finances de l'AISGE et cela ne m'a pas particulièrement sauté aux yeux.

M. André Stéphane

J'ai eu un contact avec le doyen de l'école de mes filles en mars et durant cette discussion j'ai relevé que je trouvais dommage que les enfants, qui sont à côté des pistes, n'aient pas pu faire une journée de ski pendant l'hiver. Le doyen m'a répondu que financièrement, ils n'avaient pas les moyens de mettre CHF 1'500.- pour la journée de ski au village pour les enfants.

Je trouve dommage que les pistes de ski soient gratuites pour tous les enfants de la région et que les enfants, des contribuables de St-Cergue, ne puissent pas profiter des installations au village. La patinoire ce n'est pas un souci, puisque c'est gratuit.

M. Ménard, syndic

C'est le budget de l'AISGE qui permet de débloquer les fonds ou non. Il faut aussi savoir qu'aujourd'hui cette question ne relève pas de St-Cergue, mais de l'AISGE et de la volonté du

Canton de participer ou non aux activités sportives, parce que nous sommes dans un contexte où autrefois nous pouvions demander de l'argent, et suite à un jugement du tribunal fédéral il faut trouver les sources de financement pour les communes.

Je reviens sur la question de Mme Maillefer. Il est très difficile de débloquer des budgets ici à St-Cergue. Nous regardons tout le temps les préavis pour voir si ça vaut la peine ou pas. C'est peut-être trop facile au Codir de l'AISGE de dire au conseil intercommunal, mais oui on va payer et finalement on retrouve les factures dans les communes.

Je vais regarder ce qu'il en est pour les pistes de ski.

M. André Stéphane

Ce que je trouve dommage c'est que les enfants de la région puissent skier gratuitement les mercredis et le week-end et les enfants, des contribuables qui paient passablement pour Télé-Dôle, ne puissent pas en profiter.

Mme Morina, municipale

Malheureusement, nous n'avons pas une grande influence sur les décisions de Télé-Dôle. S'ils ne veulent pas ouvrir les pistes de ski en semaine et baisser leur tarif pour les enfants de l'école, ce que je regrette aussi, nous ne pouvons rien faire.

Mme Archer Galibourg

Un commentaire à la municipalité. Je suis très contente et je vous félicite pour l'annonce faite en début de ce conseil au sujet de la pollution lumineuse. J'avais soulevé le problème il y a 2 ½ ans déjà. Je suis donc heureuse que vous souhaitiez démarrer quelque chose.

Je vais vous lire l'art. 40 de notre règlement : « le conseil élit une commission d'urbanisme, chargée d'examiner tout projet ou modification dans le domaine de l'aménagement du territoire ». Ce soir, nous avons passé beaucoup de temps sur le préavis 04/2022 – parking J.-J. Rousseau. Je pense qu'une des raisons pour lesquelles nous avons passé beaucoup de temps est parce que la CoUrb a reçu le préavis au maximum 10 jours avant la remise du rapport pour l'envoi. Ce n'est pas la 1^{ère} fois que nous recevons les préavis avec beaucoup de retard. Nous trouvons vraiment inacceptable, alors que nous devons examiner tout projet de modification, de ne pas être convoqués plus tôt, ce qui nous permet de poser des questions, peut-être d'éviter ainsi la grande discussion que nous avons eu ce soir.

Durant la pause, M. Obez m'a dit que c'était dommage que nous n'ayons pas discuté avec lui, car il aurait pu répondre à toutes nos questions.

Ce n'est pas le seul préavis que nous avons dû aller chercher. En début de conseil, vous avez parlé du marquage sur la rte du Télésiège. Nous n'avons pas été convoqués pour cela non plus. Nous avons tous été étonnés de voir ce changement d'aménagement du territoire.

Je vous demande, à l'avenir, de nous convoquer quand il y a quelque chose, un projet ou un préavis, avec suffisamment de temps pour que nous puissions examiner correctement et ainsi faire notre devoir. Merci.

Mme Jelk

J'ai une remarque par rapport à la culture. La journée des associations s'est bien déroulée, mais nous nous sommes retrouvés entre associations et personne n'est venu.

J'ai trouvé très dommage pour les Z'Amis de St-Cergue qui avait investi dans une buvette, etc. et avec les autres associations nous n'avons pas compris pourquoi la population n'avait pas été avisée de sa tenue.

Je pense qu'il y a eu un petit couac et je suggère à la Municipalité d'envoyer un courrier, aux associations qui ont participé, non pas d'excuses mais pour expliquer pourquoi il n'y a pas eu de publicité faite. Ceci afin que les sociétés soient motivées à revenir pour la prochaine édition, qui devraient apparemment être différente.

Je pense que ce serait sympa d'envoyer un petit mot pour expliquer pourquoi il n'y a eu personne.

Ceci dit, j'ai beaucoup apprécié le projet du festival de jazz, mais comme plusieurs conseillers l'ont dit, il ne faut pas oublier les associations locales pour lesquelles l'accès aux lieux ont passablement été réduits. J'ai bien compris que les écoles ont investi tout le Vallon. Nous

n'avons plus de salles des sociétés, nous n'avons plus de local en bas, parce que c'est occupé par l'UAPE, il n'y a plus les arcades. Une salle a été récupérée à l'Ancienne Poste, c'est bien pour certaines associations, mais pas pratique pour d'autres.

J'ai peur, je me dis que tout est pris. L'école du Bix va peut-être permettre de décanter une partie du Vallon je l'espère. Mais je vous rends attentifs au fait que pour le bon fonctionnement des associations, elles doivent pouvoir garder leurs acquis et veiller à ne pas leur enlever plus de prestations. Nous faisons tous des efforts.

Nous avons parlé de mettre un panneau d'information digital qui aurait été bien pour éviter le couac de la journée des associations.

M. Scheidegger

Je reviens un peu sur ce que Mme Jelk vient de dire. Le conseil a soutenu, après beaucoup de discussions, le festival de jazz, tant mieux. Mais soutenez les sociétés locales. Quand on entend, que les chaises de la commune sont louées à des sociétés qui se donnent la peine d'organiser quelque chose, et qu'on leur interdit l'accès au frigo du Vallon, on fait tout pour les démotiver rapidement.

Maintenant, nous vous avons soutenu, pensez aux sociétés qui organisent des choses tout au long de l'année. Parce qu'elles ont juste l'impression qu'on leur met des bâtons dans les roues. Il y avait un magnifique plan du village qui a été enlevé et qui a été remplacé par un panneau pour les affiches des sociétés locales. Je pense que le plan, qui était là pour que les touristes se retrouvent un peu dans le village, est aussi utile que celui pour afficher les manifestations.

Mme Maillefer

La Municipalité a reçu une pétition, principalement signées par des habitants des Seytines et des Clairvaux, relative à des travaux et des blocages de trottoir sur la rte d'Arzier pour une durée de 6-7 mois. Nous avons reçu un flyer nous informant que dès le 1^{er} juin le trottoir ne serait plus accessible et qu'une circulation alternée se ferait au moyen de feux.

Qu'en est-il de cette pétition ? Les travaux n'ont pas commencé, où en est-on ? Et quel est le traitement qui va être donné à cette pétition ? Merci

M. Gafner, municipal

Effectivement, les travaux n'ont pas encore commencé. Dans la pétition que j'ai reçue, je comprends tout-à-fait votre malaise. Mais ça n'a pas été fait dans la précipitation. Ça fait 7 mois que je travaille avec cette entreprise, avec la police, avec la DGMR et nous avons eu plusieurs rendez-vous sur place.

Les entretiens avec l'hoirie, propriétaire de la parcelle 201 n'ont pas abouti à une entente. L'hoirie est composée de 3 femmes qui ont pris un avocat parisien et qui ont demandé des dommages et intérêts très élevés. Elles ne veulent pas que cette entreprise passe sur leur chemin.

M. Perrusset a donné un préavis défavorable pour l'abattage des arbres. Il y avait pas mal d'arbres à enlever pour le passage des camions.

Nous sommes en zone S3, la DGE (Direction Générale de l'Environnement) a interdit que des camions fassent l'aller-retour sur ces parcelles de terre, où il y a des risques d'infiltrations et de pollutions sur cet emplacement.

Nous avons eu plusieurs rendez-vous avec la DGMR, la police et toutes les entreprises concernées. Malheureusement, il n'y a pas d'autre solution. C'est une compétence municipale et nous avons pris la décision de bloquer au maximum 6 mois cette route. Il y a encore plusieurs choses qui sont entreprises aujourd'hui, il y a plusieurs mois de retard sur ce chantier, et en raison de ce problème de passage, je n'ai pas pu libérer ce chantier.

Ce que j'ai réussi à négocier, par plus tard qu'aujourd'hui, c'est que l'entreprise s'est engagée à démonter chaque soir l'emplacement, ainsi que le week-end, qui sera libre à la circulation. Ce qui soulage passablement de chose.

La deuxième chose, dont on a discuté en municipalité : on exige un passage à piétons que nous demandons depuis de nombreuses années. S'ils ne le font pas, nous le ferons nous.

Nous avons eu beaucoup de transactions, ça a pris beaucoup de temps et d'énergie. Nous avons signé une convention avec l'entreprise. Au 30 novembre, quel que soit l'état du chantier, ils n'auront plus accès par ce biais. Je pense qu'on s'en sort bien pour ce chantier.

M. Rey

Suite à la remarque de Mme Archer Galibourg pour la CoUrb, je vais me renseigner pour voir si c'est moi qui ai fauté dans cette histoire de présentation de préavis. Si c'est de ma responsabilité, je vous présenterai mes excuses.

M. Ott

Je voulais rebondir sur cette histoire de chantier, de route fermée. Où pensez-vous faire passer les voitures ?

M. Gafner, municipal

La route ne sera pas coupée. Elle sera sur une voie avec des feux pour la gestion de la circulation. Pour éviter les tricheurs, nous sommes en train d'étudier avec M. Obez ce qui peut être mis en place sur le ch. du Champ de Joux qui sera fermé. Il sera sécurisé pour les piétons. Je profite pour faire un rectificatif pour le PV. Dans la modification du PPA, une somme a été indiquée aux propriétaires à hauteur de 70 % et non 30 %. Les 30 % sont la charge de la commune.

Comme j'ai encore le micro, pour annoncer que la signature de l'achat des Cheseaux a été faite hier.

Mme Stünkel

Je voulais remercier M. Gafner pour toutes ces précisions. Ça fait plaisir de voir que les choses avancent dans le bon sens. Il faut aussi savoir dire merci et on fera avec.

Mme Archer Galibourg

Je reviens sur l'idée de M. Gafner de sécuriser le ch. du Champ de Joux. Il y a aussi un énorme chantier sur ce chemin. **Présentation d'une photo montrant le chemin avec un énorme camion de livraison qui est resté plusieurs heures et bloquant le passage des enfants rentrant de l'école, qui ont dû faire un détour et passer par un jardin privé.**

Comment pensez-vous sécuriser ce chemin, avec ce chantier et ses grosses machines ? Ce n'est pas un chantier qui est presque terminé. Il sera là encore pour un bon moment. Merci.

M. Gafner, municipal

J'ai eu connaissance de ce problème par un voisin. J'ai convoqué le responsable du chantier M. Radovan Neric. Ça fait plusieurs fois qu'il outrepassé les autorisations. Pour des camions comme celui-là, la proposition qui sera faite : c'est d'être sur le parking du plat d'Arzier et de faire des allers-retours en gérant la circulation, mais qu'ils ne bloquent pas tout un après-midi une voie sans autorisation et sans demander l'avis de la commune.

De nouveau, il s'agit d'une entreprise qui n'a pas demandé d'autorisation et qui a mis les gens devant le fait accompli. J'ai entendu dire que ce camion était resté tout l'après-midi.

J'ai déjà convoqué cette personne plusieurs fois pour lui faire respecter certaines règles et lois, j'ai rendez-vous avec lui vendredi matin pour que ce genre de chose ne se reproduise plus, faute de quoi, j'ai le pouvoir d'arrêter le chantier.

M. Rey

Il y a 2 mois, lorsque j'ai proposé à M. Pierre Martin de prendre la présidence de cette soirée pour qu'il s'entraîne, je lui ai dit que ce serait une petite soirée. Je crois que nous avons eu un cas de figure où nous avons eu presque tous les exercices, un peu comme une soirée d'examens. Je n'en ai encore jamais eu une comme ça. C'était chouette et nous avons un vice-président qui est à la hauteur.

« Je veux encore te féliciter pour t'en être si bien sorti et te remercie ».

Applaudissement de l'assemblée.

La parole n'étant plus demandée, le vice-président clôt la discussion et remercie le conseil pour la qualité des débats menés ce soir, même si un peu plus long que d'habitude. Il remercie le concierge d'avoir préparé la salle et le technicien qui assure l'affichage audio et visuel.

Le conseil est clos à 23h53.

Le vice-président



Pierre Martin



La secrétaire



Maria-José Hautier